

20

17

**RAPPORT SUR
LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION
FINANCIÈRE**

OCIANE GROUPE MATMUT

EXERCICE 2017

SOMMAIRE

SYNTHÈSE

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1	Activité.....	17
A.2	Résultats de souscription	19
A.3	Résultats des investissements.....	21
A.4	Résultats des autres activités	22

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1	Informations générales sur le système de gouvernance.....	25
B.2	Exigences de compétence et honorabilité	35
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	38
B.4	Système de contrôle interne	44
B.5	Fonction d'audit interne.....	49
B.6	Fonction actuarielle	52
B.7	Sous-traitance.....	54

C. PROFIL DE RISQUE

C.1	Risque de souscription	59
C.2	Risque de marché	62
C.3	Risque de crédit.....	64
C.4	Risque de liquidité	65
C.5	Risque opérationnel	66
C.6	Autres risques importants	69

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1	Actifs.....	73
D.2	Provisions techniques.....	76
D.3	Autres passifs.....	78
D.4	Méthodes de valorisation alternatives.....	79

E. GESTION DU CAPITAL

E.1	Fonds propres.....	83
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	84
E.3	Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	87
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	88
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	89

ANNEXES

Le nouveau régime prudentiel Solvabilité 2 est entré en vigueur le 1er janvier 2016.

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

- de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009,
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel ; il présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué pour les entreprises d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Après avis du comité d'audit et des risques du 25 avril 2018, le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration d'**Ociane Groupe Matmut** en séance du 27 avril 2018.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet du *Groupe Matmut* conformément à la réglementation.

Synthèse

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Ociane Groupe Matmut est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, agréée pour la branche 1 (accidents), la branche 2 (Maladie), la branche 20 (Vie-Décès), et, depuis le 2 novembre 2016, pour la branche 21 (Nuptialité-Natalité). La mutuelle est par ailleurs certifiée par la norme de qualité ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités.

Ociane Groupe Matmut est le résultat de la fusion rétroactive au 1^{er} janvier 2016 au plan fiscal et comptable entre Matmut Santé Prévoyance et la Mutuelle Ociane.

RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

L'activité d'**Ociane Groupe Matmut** repose principalement (99%) sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

En norme prudentielle dite « Solvabilité 2 », **Ociane Groupe Matmut** ne possède donc qu'une seule ligne d'activités, celle des Frais de soins.

Le résultat technique 2017 s'améliore par rapport à 2016, sous l'effet conjugué de :

- l'augmentation du nombre d'adhérents,
- l'augmentation contrôlée de la charge sinistre.

RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Performance financière sur la période de référence

Le résultat financier atterrit à 10.1 M€, en augmentation de 2 M€ par rapport à 2016.

Près de la moitié de ce résultat est le fait de placements à taux fixes et / ou progressifs à hauts taux de rendements et à capital garanti à l'échéance, qui ont été profitables notamment dans un environnement de taux bas.

Par la bonne tenue des marchés « actions », les placements dans les produits structurés ont également dégagé un bon résultat financier.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La gouvernance d'**Ociane Groupe Matmut** est fondée sur la complémentarité entre :

- Les administrateurs élus (conseil d'administration)
- La présidence et la direction opérationnelle (dirigeants effectifs)
- Les fonctions clés qui soumettent leurs travaux au conseil d'administration.

L'organisation générale de la gouvernance d'**Ociane Groupe Matmut** est décrite dans ses statuts revus en juin 2017. Cette organisation est claire et assure le partage des responsabilités entre l'assemblée générale, le conseil d'administration, son président, et la direction générale.

Ociane Groupe Matmut place le conseil d'administration au sommet de la gouvernance et distingue les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Messieurs Mikel DE REZOLA, président du conseil d'administration, et Stéphane HASSELOT, directeur opérationnel, sont les dirigeants effectifs d'**Ociane Groupe Matmut**. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

Ociane Groupe Matmut considère que son système de gouvernance est en adéquation avec sa stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à son activité d'assureur.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2017, le **Groupe Matmut** a validé les orientations relatives à la structuration juridique du Groupe, en SGAM prudentielle.

Cette structuration qui sera opérationnelle dès janvier 2018 a le double objectif :

- d'adapter l'évolution du modèle organisationnel et de gouvernance du Groupe à ses ambitions stratégiques et de développement ;
- de mettre en place une organisation et une gouvernance qui répondent aux exigences de la directive Solvabilité II et aux possibilités ouvertes par la transposition en droit français de cette directive en matière de structuration d'un groupe prudentiel mutualiste.

La structuration en groupe prudentiel a pour effet d'installer une tête de Groupe prudentielle incarnée par la **SGAM Groupe Matmut** (tête de groupe).

Cette mise en conformité aux exigences prudentielles est une opportunité pour le Groupe de renforcer les liens de solidarité existants entre les différentes entreprises affiliées.

C. PROFIL DE RISQUE

► Le risque de souscription

La Mutuelle ne présente qu'une seule ligne d'activité, celle de l'assurance des frais médicaux. L'activité 2017 a été marquée par le lancement d'un nouveau produit dédié au marché des particuliers, dont les ventes sont, à ce jour, supérieures aux prévisions. A cette forte souscription, s'ajoute le développement continu de l'offre labellisée pour l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé). Parallèlement, la généralisation des contrats santé collectifs à toutes les entreprises se déploie plus lentement que prévu et devrait s'étaler sur plusieurs années. Par ailleurs, l'année 2017 a été marquée par la mise en conformité des contrats collectifs obligatoires avec les nouveaux critères de contrat responsable, ce qui a induit des impacts techniques significatifs.

► Le risque de marché

Le portefeuille d'actifs reflète la volonté d'**Ociane Groupe Matmut** de diversifier ses sources de revenus et de risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille dont le total des actifs représente, au 31 décembre 2017, 166 M€. L'allocation obligataire est la plus importante ; et est composée d'OAT, d'obligations d'entreprise et de produits structurés. Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 7 ans. Face au contexte de taux bas, la part investie en taux fixe diminue légèrement du fait de remboursements réinvestis majoritairement en taux variables et assimilés. La poche immobilière représente 8% du portefeuille. Elle est presque intégralement constituée d'immeubles d'exploitation, dont la valeur d'expertise a augmenté en 2017. Les actions non cotées sont des parts détenues dans Mutex SA.

► Le risque de crédit

Ociane Groupe Matmut est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Fin 2017, elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait du poids important de sa trésorerie. La réassurance n'a qu'une faible part au bilan d'**Ociane Groupe Matmut**. De fait, aucune technique d'atténuation n'est actuellement utilisée.

► Le risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) ainsi qu'en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle est grande, plus le besoin de liquidité croît. Les flux de trésorerie font l'objet d'un suivi quotidien.

► Le risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel s'opère dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la mutuelle.

Le dispositif comprend

- l'élaboration de cartographies de risques opérationnels,
- l'évaluation des risques,
- l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques,
- la réalisation de campagnes de test
- le suivi et le traitement des risques via le suivi des plans d'actions définis par les opérationnels, suivi des recommandations, et suivi des incidents.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

ACTIFS

Actifs financiers et immobiliers

Actions

Les actions non-cotées sont valorisées sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2).

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées chaque fin de trimestre à partir des informations reçues de la part des établissements bancaires. Les comptes à terme sont valorisés à leur valeur d'achat.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés réalisés par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local. Un tiers du parc immobilier est expertisé chaque année.

Les SCPI sont également valorisées sur la base de leur valeur d'expertise.

Autres actifs :

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail (valeur d'expertise).

Les autres actifs sont valorisés à leur valeur nette comptable, à l'exception des :

- Frais d'acquisition reportés : sans valeur en Solvabilité 2.
- Agencements et installations, et matériel et mobilier de bureau : valorisés à zéro, à défaut, d'estimation de la valeur économique.

PROVISIONS TECHNIQUES

Ociane Groupe Matmut présente une seule ligne d'activité, en norme Solvabilité 2 au 31/12/2017.

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :

- Le Best Estimate de primes
- Le Best Estimate de sinistres
- La marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs.

Best Estimate de primes :

La provision pour prime est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

Best Estimate de sinistres :

La provision pour sinistre tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Actualisation :

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des créances de provisions pour primes et des créances de provisions pour sinistres.

Au 31/12/2017, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode de simplification 3 a été retenue par **Ociane Groupe Matmut** ; elle repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux Best Estimates futurs.

Best Estimate cédés :

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont valorisés à leur valeur nette comptable.

Impôts différés :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- A l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2.
- Le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle sauf régimes particuliers)
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont « nettés » au bilan.

E. GESTION DU CAPITAL

► Fonds propres

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres d'**Ociane Groupe Matmut**.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE n'est utilisée.

L'évolution des fonds propres de la mutuelle sur la période de planification de son activité compte tenu de sa stratégie d'entreprise est la conséquence naturelle de l'évolution de ses résultats. Aucune « management action » particulière n'est prévue sur l'horizon de projection.

► Capital de Solvabilité Requis (SCR) et Minimum de Capital Requis (MCR)

Dans le cadre des évaluations prévues par l'ORSA, **Ociane Groupe Matmut** démontre le caractère adéquat de la formule standard compte tenu de son profil de risque.

La mutuelle n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Au 31 décembre 2017, le SCR d'**Ociane Groupe Matmut** s'établit à 90.2 M€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription santé.

L'allocation en actions du portefeuille de la mutuelle représente la part la plus significative du risque de marché.

Le poids du risque de souscription santé est significatif dans le SCR global avec notamment le risque de primes et réserves.

Le MCR d'**Ociane Groupe Matmut** s'élève quant à lui à 22.6 M€.

A

Activités et Résultats

A.1 Activité

Présentation de l'entité

Ociane Groupe Matmut est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, agréée pour la branche 1 (accidents), la branche 2 (Maladie), la branche 20 (Vie-Décès), et depuis le 2 novembre 2016 pour la branche 21 (Nuptialité-Natalité). La mutuelle est par ailleurs certifiée par la norme de qualité ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités.

Son siège social est situé 8 terrasse front du Médoc BORDEAUX (33000), et elle est immatriculée sous le SIREN n° 434243085.

Ociane Groupe Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Elle a donné mandat pour la validation de ses comptes annuels à :

Au cabinet DELOITTE	À la SEC BURETTE
19, boulevard Alfred Daney	9 rue Malatiré
BP 60094	76000 ROUEN
33041 Bordeaux Cedex	

Ociane Groupe Matmut est le résultat de la fusion rétroactive au 1^{er} janvier 2016 au plan fiscal et comptable entre Matmut Santé Prévoyance et la Mutuelle Ociane. **Ociane Groupe Matmut**, ce sont plus de 600 000 personnes protégées, près de 9 000 contrats collectifs, et un chiffre d'affaires 2017 HT de près de 305 millions d'euros. La mutuelle se positionne donc parmi les 15 premiers acteurs en complémentaires santé, en France.

La mutuelle assure majoritairement ses adhérents en risque complémentaire santé, et de façon marginale pour des garanties vie (garanties « temporaire décès » toutes causes ou accidents et forfaits obsèques en inclusion dans des garanties santé). Elle distribue également des garanties prévoyance, épargne-retraite et IARD, assurées par ses partenaires (Mutex et UNMI pour l'essentiel). Au 31/12/2017, elle compte 463 collaborateurs (en équivalent temps plein) et s'appuie sur le réseau commercial MATMUT composé de plus de 500 agences réparties sur l'ensemble du territoire français.

Depuis le 30/12/2016, la mutuelle est également affiliée à la SGAM MATMUT, dont la tête de Groupe est Matmut SAM, et qui compte parmi ses affiliées, la mutuelle d'assurances AMF, Matmut Mutualité, ainsi que les mutuelles Mutlog et Mutlog Garantie.

Opérations ou événements importants

L'exercice 2017 a été marquée par l'intégration des entités MTNS et CBAS, mais également par l'intégration de la Mutuelle du Personnel de la Mutualité Francilienne (MPMF), dans les comptes d'**Ociane Groupe Matmut**.

Toutes ces opérations ont eu lieu en date d'effet du 01/01/2017.

Par ailleurs, l'année 2017 a été l'année du lancement d'un nouveau produit « Ociane Santé Evolution », à destination du marché des particuliers. Cette gamme modulaire, adaptée à un positionnement désormais national, a été créée dans le but de mieux répondre aux besoins spécifiques à chaque catégorie d'âge.

Elle a donc été construite pour être plus compétitive et plus innovante, en offrant de nouveaux services tels que Salvum (application permettant de se former aux gestes de premiers secours), Metacoaching (coaching santé personnalisé) ou la téléconsultation avec Medaviz.

A.2 Résultats de souscription

Description de l'activité

L'activité d'**Ociane Groupe Matmut** repose principalement sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

En norme prudentielle dite « Solvabilité 2 », **Ociane Groupe Matmut** ne possède donc qu'une seule ligne d'activités, celle des *Frais de soins*.

Événements ayant eu un effet significatif sur l'activité et / ou les résultats

L'activité 2017 a été marquée par les évolutions suivantes.

- Mise en conformité des contrats collectifs obligatoires avec les nouveaux critères de contrat responsable et des impacts techniques significatifs : encadrement des garanties optique et des dépassements d'honoraires hors contrat d'accès aux soins
- Les coûts optique sont réduits car le portefeuille Individuel est majoritairement en année 2 du contrat responsable,
- L'adhésion des praticiens aux options OPTAM/OPTAMCO se stabilise.
- Majoration du tarif des consultations médicales
- Développement continu de l'offre labellisée pour l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé).

Au 1^{er} janvier 2017, les tarifs du portefeuille ont été augmentés de +2.7% en collectif et +2% en individuel sauf cas particuliers.

La généralisation des contrats santé collectif à toutes les entreprises se déploie plus lentement que prévu et devrait s'étaler sur plusieurs années.

Résultats des principales activités

Ociane Groupe Matmut exerce une activité essentiellement portée sur le risque Santé. Cette activité représente plus de 99.5% de son chiffre d'affaires.

Les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels **Ociane Groupe Matmut** appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En M€	2016	2017	Ecart 2017-2016
Cotisations nettes	291.4	304.8	+ 13.4
Prestations et charges de fonctionnement nettes de produits	283.4	293.3	+ 9.9
Marge technique	8.1	11.5	+ 3.5
Ratio P/C	97.2%	96.2%	- 1.0 pt

Le ratio P/C s'améliore de 1 point.

L'évolution des cotisations de +13.4M€ résulte d'une progression sur plusieurs marchés :

- Une montée en charge continue des contrats Accès Santé (+3.3 M€) avec 16.3 M€ en 2017 contre 13.0 M€ en 2016.
- Une augmentation des cotisations Santé Pro de 2.1 M€ passant de 1,3 M€ à 3,4 M€ en 2016
- Une augmentation des contrats TPE de 1.6 M€ passant de 4.6 M€ en 2016 à 6.1 M€
- Une progression modérée des gammes CCN 100% Ociane (+0.7 M€) passant de 5.2 M€ à 5.8 M€
- La stabilisation des contrats nationaux en coassurance : les cotisations se maintiennent à 22 M€ en 2017.
- Une forte progression du portefeuille Individuel avec le lancement de la gamme Evolution depuis mai 2017.

La hausse des prestations s'observe principalement en Soins de ville et sur les postes suivants :

- Les honoraires et soins médicaux (+4.0%), avec une évolution plus rapide sur les auxiliaires médicaux (+5.4%) et les actes techniques médicaux (+9.3%)
- Le dentaire (+5.7%)
- L'appareillage (orthopédie, prothèses auditives, autres) (+8.2%)
- L'ostéopathie (+5.6%)

A.3 Résultats des investissements

Analyse de la performance économique sur la période

Les revenus financiers 2017 d'Ociane Groupe Matmut sont résumés et comparés aux éléments 2016 dans le tableau ci-dessous.

En M€	2016	2017	Ecart	Poids	Stock de +/- values latentes 2017
GESTION DIRECTE	6.7	5.8	-0.9	58%	10.7
BMTN	1.6	1.7	0.0	16%	2.3
DAT/CAT	2.4	2.4	0.1	24%	0.0
OBLIGATIONS	1.7	0.0	-1.7	0%	0.2
TSR/TSDI	0.4	0.5	0.0	5%	0.0
Dividendes MUTEX	0.0	0.3	0.3	3%	8.2
LIVRET	0.1	0.5	0.4	5%	0.0
Trésorerie	0.5	0.5	-0.1	4%	0.0
MANDAT	2.1	4.3	2.2	42%	10.3
OBLIGATIONS	1.9	4.1	2.2	40%	9.1
OPC	0.2	0.2	0.0	2%	1.2
RESULTAT FINANCIER⁽¹⁾	8.8	10.1	1.3	100%	20.9

(1) hors revenus immobiliers

Le résultat financier 2017 s'élève à 10,1 M€, en progression par rapport à 2016. Ce résultat est notamment soutenu par des placements à taux fixes et/ou progressifs à haut taux de rendements (jusqu'à 7%), qui ont été profitables, notamment dans un environnement de taux bas.

La trésorerie, rémunérée, fait par ailleurs l'objet d'un suivi très strict.

A.4 Résultats des autres activités

Il n'existe aucune source importante de revenus et de dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement sur la période de planification de l'activité.

B

Systeme de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

CHANGEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DANS LA GOUVERNANCE D'OCIANE GROUPE MATMUT

Dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement du Groupe, la gouvernance d'**Ociane Groupe Matmut** a évolué en 2017 :

- A compter de 2017, **Ociane Groupe Matmut** a intégré le Comité d'Audit et des Risques Groupe qui est commun pour l'ensemble des entités du **Groupe Matmut**.
- Lors de sa réunion du 21/03/2017, le Conseil d'Administration d'**Ociane Groupe Matmut** a désigné le directeur de l'Audit interne du **Groupe Matmut** comme responsable de la fonction clé audit interne.
- Lors de sa réunion du 17/10/2017, le Conseil d'Administration d'**Ociane Groupe Matmut** a désigné, avec une prise d'effet au 01/01/2018 :
 - le directeur Groupe en charge de la Maitrise des Risques comme responsable de la fonction clé gestion des risques,
 - le directeur Groupe Actuariat comme responsable de la fonction clé actuarielle,
 - le directeur Groupe en charge de la direction Juridique et de la Conformité comme responsable de la fonction clé vérification de la conformité.

D'autre part, à compter de juin 2017, le Comité de direction d'**Ociane Groupe Matmut** a été renforcé avec la nomination d'un directeur financier et d'un directeur de l'innovation et du développement.

EVENEMENTS OU OPERATIONS IMPORTANTS SURVENUS EN 2017 AU NIVEAU DU GROUPE

Organisation du **Groupe Matmut** en **Groupe prudentiel**

La 1ère assemblée générale constituante et le premier bureau désignant le comité de direction de la **SGAM Groupe Matmut** ont eu lieu le 7 décembre 2017.

La **SGAM Groupe Matmut** est composée des entreprises affiliées suivantes : **Matmut SAM**, **Matmut Mutualité**, **Ociane Groupe Matmut**, **AMF SAM**, Mutlog et Mutlog Garanties.

Le président directeur général de la SGAM était Daniel HAVIS jusqu'au 31 décembre 2017 puis Nicolas GOMART à compter du 1^{er} janvier 2018.

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE D'OCIANE GROUPE MATMUT

Ociane Groupe Matmut est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre 2 du Code de la Mutualité.

Le choix du système de gouvernance a été opéré en conformité avec les exigences de la directive Solvabilité 2 transposées dans le code de la mutualité et détaillées dans les actes délégués.

Les grands principes de gouvernance d'**Ociane Groupe Matmut** sont définis par les statuts approuvés par l'Assemblée Générale (dernière version juin 2017).

Instances dirigeantes

La notion « **d'instances dirigeantes** » pour **Ociane Groupe Matmut** correspond à la version française de la notion d'**AMSB** (organe d'administration de gestion ou de contrôle), c'est-à-dire principalement, à son conseil d'administration et à sa direction générale, mais également aux comités spécialisés émanant soit du conseil d'administration soit de la direction générale.

L'Assemblée Générale

Le pouvoir politique appartient aux adhérents qui élisent leurs délégués réunis en Assemblée Générale. Des élections de délégués ont eu lieu en 2017 en vue d'un renouvellement complet de l'Assemblée Générale. Les résultats ont été proclamés le 7 avril 2017 : 107 délégués titulaires et 61 délégués suppléants.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président du Conseil d'administration qui en fixe l'ordre du jour.

Les rôles et compétences de l'Assemblée Générale sont définis dans les statuts.

Elle élit les membres du Conseil d'Administration. Elle désigne le ou les commissaires aux comptes et leurs suppléants.

Elle entend le rapport qui lui est présenté par le Conseil d'Administration sur la situation de la mutuelle, ainsi que l'exposé des comptes du dernier exercice et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle arrête définitivement les comptes de la Mutuelle.

L'Assemblée Générale se prononce en particulier sur les modifications des statuts et du règlement mutualiste, les activités exercées, les montants ou les taux de cotisations, les prestations offertes ainsi que le contenu du règlement mutualiste.

Le Conseil d'Administration

Selon les statuts, **Ociane Groupe Matmut** est administrée par un Conseil d'Administration composé de 24 à 30 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.

Au 31/12/2017, le Conseil d'Administration comprenait 30 membres. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de six ans. Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers tous les deux ans. Une élection pour le tiers sortant a eu lieu lors de l'Assemblée Générale du 16/06/2017.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle. Plus généralement, il veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, au moins trois fois par an. Le Président du Conseil d'Administration établit l'ordre du jour du Conseil.

Le Conseil traite annuellement des sujets suivants :

- les décisions stratégiques et leur suivi,
- l'arrêté des comptes annuels et l'établissement du rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée Générale,
- l'analyse des principaux risques d'assurance et des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- la politique de placement et le suivi de la gestion des placements,
- la validation des rapports narratifs.

En 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois. Le taux de présence des administrateurs a été de 79%.

Les réunions du Conseil d'Administration sont généralement précédées de réunions du Bureau du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Cette élection a lieu lors de la première réunion qui suit l'Assemblée Générale ayant procédé au renouvellement du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration est M. Mikel DE REZOLA ; il est l'un des deux dirigeants effectifs de la mutuelle.

Le Président représente la mutuelle en justice, tant pour décider d'agir pour elle que pour la défendre. Il représente également la mutuelle dans tous les actes de la vie civile.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées.

Le Président convoque le Conseil d'Administration et en établit l'ordre du jour.

Il engage les recettes et les dépenses.

Les comités spécialisés du Conseil

Le Conseil d'Administration s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur des comités ou commissions spécialisés :

Le comité d'audit et des risques Groupe

Composé de cinq administrateurs, il se réunit systématiquement en présence des commissaires aux comptes, d'un membre extérieur désigné par le conseil en qualité d'expert, et du directeur de la direction de l'Audit Interne.

Il se réunit 4 à 5 fois par an et a pour missions d'examiner la sincérité des comptes du Groupe et de l'ensemble de ses entités, le respect des procédures internes, les contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes ainsi que par la direction de l'Audit Interne.

Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et examine régulièrement la cartographie des risques et les plans d'actions.

Il est chargé d'examiner les incidences potentielles des risques significatifs telles qu'estimées par la direction.

Il instruit, pour le conseil d'administration, les dossiers relevant de la gestion des risques pour le **Groupe Matmut** et de l'ensemble de ses entités, et est donc en lien direct avec le comité stratégique des risques. Il émet notamment un avis sur la stratégie financière soumise au conseil d'administration.

La Commission des Placements

La Commission des Placements est composée de quatre à six membres nommés par le Conseil d'Administration d'**Ociane Groupe Matmut**. Elle comptait six membres au 31/12/2017.

Le Président du Conseil d'Administration est membre de droit de la Commission des Placements et la préside.

Le Conseil d'Administration choisit les autres membres de la Commission des Placements parmi les administrateurs.

Ses missions sont les suivantes :

- Etre en contact avec l'organisme en charge des placements d'**Ociane Groupe Matmut** à compter du 1er Janvier 2017
- Proposer au Conseil d'Administration les orientations générales de la politique de placements et de l'allocation stratégique des actifs en liaison avec l'organisme en charge des placements.
- S'assurer de la bonne application de la politique de placements et de l'allocation stratégique des actifs.
- Suivre la situation et le résultat des placements en s'appuyant sur les tableaux de bord de l'organisme en charge des placements.

La Commission des Placements rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'Administration qui conserve la responsabilité des décisions en matière de politique des placements.

Elle s'est réunie trois fois en 2017.

La Commission d'Entraide Mutualiste

Cette Commission, est composée du Président, d'administrateurs et d'adhérents désignés par le Conseil d'Administration. Elle est chargée d'étudier les demandes de secours exceptionnels présentées par des adhérents connaissant des difficultés d'ordre financier, ceci dans la limite d'un budget alloué chaque année par l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ce budget, la Commission d'Entraide Mutualiste peut également accorder des subventions à des associations ayant un rapport avec la santé ou les handicaps physiques et en faisant la demande. La Commission émet un avis sur ces demandes, avis qui est soumis au Conseil d'Administration pour décision.

La Commission est constituée de deux sous-commissions : une sous-commission « Nord » et une sous-commission « Sud » comportant respectivement 7 et 8 membres plus le Président d'**Ociane Groupe Matmut**.

Un point sur les sommes allouées par la Commission d'Entraide Mutualiste est effectué lors de chaque réunion du Conseil d'Administration.

La Direction Générale

La Direction Générale d' **Ociane Groupe Matmut** est constituée de deux membres :

- Stéphane HASSELOT, Directeur Général, Dirigeant Opérationnel
- Philippe PERE, Directeur Général Délégué.

Stéphane HASSELOT est le Dirigeant Opérationnel et, à ce titre, le second dirigeant effectif de la mutuelle.

Le Dirigeant Opérationnel exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions du Code de la Mutualité.

Il assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet de la mutuelle et de la délégation de pouvoirs reçue du Conseil d'Administration.

Le Comité de Direction, composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des Directeurs de la mutuelle, se réunit tous les 15 jours.

Les sujets d'actualité de la mutuelle et de chaque direction sont évoqués, ainsi que l'évolution des projets en cours. Le Directeur Général informe les membres du Comité de Direction des décisions prises en Conseil d'Administration afin qu'elles soient mises en œuvre.

Les comités opérationnels spécialisés du Groupe Matmut

La Direction Générale d' **Ociane Groupe Matmut** s'appuie sur des comités opérationnels du **Groupe Matmut**

Le comité stratégique des risques Groupe (CSR)

Le comité stratégique des risques (CSR) examine, les paramètres de l'appétit et des tolérances aux risques du **Groupe Matmut**, de ses entités et de ses grands métiers (métriques et niveaux d'alerte et de tolérance). Il en suit l'évolution et débat des actions à mener en cas de déviation au-delà des seuils prévus.

Ce comité est présidé par le directeur général du **Groupe Matmut**.

Lorsque l'ordre du jour le justifie, des collaborateurs impliqués dans l'un quelconque des processus concernés peuvent être invités pour une présentation/exposé.

Le CSR se réunit à minima à une fréquence trimestrielle.

Ainsi, il

- s'assure au moment de l'élaboration du plan stratégique et des plans d'affaires que l'évolution prospective de l'activité du Groupe, de ses entités et de ses grands métiers (souscription santé/vie et non-vie, placements, réassurance) est cohérente avec les niveaux de tolérance aux risques définis dans le cadre de l'ORSA,
- suit au fil de l'eau l'évolution des métriques et, en cas de déviation au-delà des seuils de tolérance prévus, détermine les mesures de remédiation nécessaires,
- suit le respect permanent des exigences de fonds propres et des exigences concernant les provisions techniques,
- vérifie que la solvabilité du Groupe est en adéquation avec les objectifs fixés.

Les travaux examinés par le CSR sont menés au sein d'une instance opérationnelle transverse : le groupe de perspectives économiques (GPE).

Piloté par la direction générale adjointe Pilotage Économique et Financier, le GPE est une instance de modélisation et de rationalisation du dispositif ORSA qui rapporte au CSR et reçoit les informations et données du comité financier et du comité technique assurances. Dans ce cadre, il :

- Élabore et suit les plans d'affaires prospectifs de la DGAP notamment à partir des données fournies par celles-ci et les comités cités ci-dessus ;
- Vérifie leur cohérence avec le cadre de risque défini par les instances dirigeantes ;
- Suit l'évolution au cours du temps des métriques de l'entité ;
- Procède aux calculs de suivi de la solvabilité du Groupe ;
- Élabore et teste les scénarios de stress en liaison avec la Direction Générale Adjointe Production (DGAP) du *Groupe Matmut*.

Le comité technique assurance Groupe

Ce comité examine notamment, les stratégies en matière de souscription et de tarification.

Présidé par le directeur général du *Groupe Matmut*, il se réunit à minima sur une fréquence trimestrielle.

Lorsque l'ordre du jour le justifie, des collaborateurs impliqués dans l'un quelconque des processus concernés peuvent être invités pour une présentation/exposé.

En matière de souscription et de tarification, le CTA :

- Se réunit aux étapes clés du processus de tarification (analyses techniques préalables à la construction des scénarios tarifaires, examen des propositions tarifaires) et assure le suivi (résultats, constatation de la réalisation des hypothèses émises ou analyse d'éventuels écarts),
- Examine la stratégie de réassurance,
- Examine les grandes orientations en matière de conditions d'acceptation des risques (limites, exclusions) ainsi que les résultats de la politique de contrôle afférente.

En ce qui concerne le suivi des risques, ce comité décline les niveaux retenus par le CSR en limites Métiers et analyse les tableaux de bord de suivi d'activité.

Au 31/12/2017, les responsables des fonctions clés d'**Ociane Groupe Matmut** sont :

- Gestion des Risques : Directeur Général Délégué
- Actuariat : Directeur Actuariat
- Vérification de la Conformité : Directeur Juridique
- Audit Interne : Directeur de l'Audit interne du *Groupe Matmut*

Lors de sa réunion du 17/10/2017, le Conseil d'Administration d'**Ociane Groupe Matmut** a désigné, avec une prise d'effet au 01/01/2018 :

- le directeur Groupe en charge de la Maitrise des Risques comme responsable de la fonction clé gestion des risques,
- le directeur Groupe Actuariat comme responsable de la fonction clé actuarielle,
- le directeur Groupe en charge de la direction Juridique et de la Conformité comme responsable de la fonction clé vérification de la conformité.

Fonction gestion des risques :

Les principales missions et responsabilités de la fonction clé gestion des risques sont les suivantes :

- Assurer le respect de la politique de gestion des risques ;
- Attirer l'attention des instances dirigeantes sur les facteurs de risques ;
- Identifier et agréger les risques qualifiés d'importants ;
- S'assurer qu'un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage est en place ;
- Contribuer à la formalisation des politiques et processus et en suivre la correcte application ;
- Accompagner les directions dans la mise en œuvre du processus de gestion des risques (identification mesure, encadrement, suivi) notamment par la réalisation et le suivi de la cartographie des risques et dans le cadre des travaux menés par le groupe de perspectives économiques ;
- Animer le dispositif ORSA et veiller à son intégration dans la stratégie du Groupe ;
- Rédiger, en lien avec les directions, les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques destinés aux autorités de contrôle et au public (RSR, SFCR, ORSA).

Fonction actuarielle :

La fonction clé actuarielle est présentée au paragraphe B.6 « Fonction actuarielle ».

Fonction conformité :

La fonction clé de vérification de la conformité est présentée au paragraphe B.4 « Système de contrôle interne ».

Fonction audit interne :

La fonction clé audit interne est présentée au paragraphe B.5 « Fonction d'audit interne ».

Les Dirigeants

Le Directeur Général et le Directeur commercial d'**Ociane Groupe Matmut** ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variables.

Les autres Directeurs bénéficient uniquement d'une partie fixe.

La part variable est attribuée, en consultation avec le Président du Conseil d'Administration, **en accord avec la Direction Générale du Groupe Matmut** en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour l'année de référence.

Les Directeurs ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les Directeurs au titre des éventuels mandats exercés au nom d'**Ociane Groupe Matmut**.

Les Directeurs bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire conçu comme un outil de fidélisation. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux Directeurs qui quittent la Mutuelle **Ociane Groupe Matmut** et font valoir immédiatement leur droit à la retraite.

Pour bénéficier du taux plein de ce régime, doit être respectée une condition d'ancienneté minimum d'un an à un poste de Directeur. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les Directeurs disposent d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2016 et l'exercice 2017, il n'existe pas de différence importante ou significative sur les droits à rémunération des dirigeants.

Les Administrateurs

Les fonctions d'administrateur ne sont pas rémunérées.

Cependant, l'Assemblée Générale peut décider d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'Administration ou à des Administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées dans les limites et sous les réserves prévues dans le Code de la Mutualité.

La mutuelle rembourse aux administrateurs les frais de déplacement et de séjour dans les conditions déterminées par le Code de la Mutualité.

Seul le Président de la Mutuelle **Ociane Groupe Matmut** perçoit une indemnité, votée chaque année par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale d'**Ociane Groupe Matmut** du 17 juin 2016 a ainsi voté le versement d'une indemnité au Président d'**Ociane Groupe Matmut** au titre de l'année 2017, dont le montant net a été limité au montant du salaire minimum de la convention collective applicable au personnel de la mutualité

Les salariés

Le Conseil d'Administration a validé la politique de rémunération.

La politique de rémunération d'**Ociane Groupe Matmut** vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Cette politique est soumise aux principes et objectifs suivants :

- Privilégier le respect de l'équité interne,
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- Favoriser un sentiment de reconnaissance,
- Instaurer un principe de transparence,
- Attirer les meilleurs collaborateurs, retenir les plus performants d'entre eux.

En 2017, la structure de la rémunération est constituée d'éléments fixés par la convention collective nationale des sociétés d'assurance.

Les rémunérations fixes peuvent être modifiées chaque année à l'occasion :

- des négociations annuelles obligatoires qui se déroulent entre les Instances Représentatives du Personnel et la Direction Générale du **Groupe Matmut**,
- de l'évaluation annuelle de la performance individuelle,
- de l'évolution ou du changement de poste ou de missions.

Les dispositifs de rémunération variable concernent exclusivement les collaborateurs de la Direction Commerciale.

La partie variable de la rémunération des conseillers est attribuée en fonction du pourcentage d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs préalablement fixés par la Direction commerciale en fonction des orientations du plan marketing et commercial qui est approuvé par le Conseil d'Administration.

Le système de variable est un outil de motivation des équipes et un moyen d'atteindre les objectifs que se fixe **Ociane Groupe Matmut** en termes de vente et de qualité de service.

En 2017, cette rémunération variable représentait en moyenne entre 10% et 20% de la rémunération totale annuelle des collaborateurs concernés.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, **Ociane Groupe Matmut** a intégré l'Unité Economique et Sociale du **Groupe Matmut** et bénéficie des accords de participation et d'intéressement en vigueur à la date d'intégration.

La structure de la rémunération est constituée, au-delà du salaire de base, d'éléments fixés par la convention collective nationale des sociétés d'assurance : primes d'expérience et de vacances, 13e mois...

D'autres éléments exclusivement liés au **Groupe Matmut** s'ajoutent : une valeur « plancher » mensuelle de la prime de vacances, l'attribution d'un 14e mois.

En ce qui concerne l'égalité des traitements, des mesures ont été prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par la signature d'un avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle le 10 novembre 2016.

Conventions règlementées

En 2017 la transaction importante suivante a été conclue avec des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle d'**Ociane Groupe Matmut** :

- Conclusion d'un contrat de licence de marques signé le 5 décembre 2017 entre **Matmut SAM** et **Ociane Groupe Matmut** portant sur les marques suivantes :
 - marque communautaire verbale « MATMUT »
 - marque communautaire LOGO CARRE
 - marque française « MUTUELLE OCIANE GROUPE MATMUT »
 - marque française semi-figurative

En raison de la présence d'administrateurs communs et compte tenu du fait que la licence est consentie à titre gracieux, ce contrat constitue une convention réglementée.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

Le Conseil d'Administration a validé le 17 octobre 2017 la politique de compétence et d'honorabilité d'**Ociane Groupe Matmut**.

Elle fait l'objet d'un examen chaque année.

Le dispositif mis en place s'applique comme suit :

Périmètre

Conformément à la réglementation, les exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent à toutes les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration d'**Ociane Groupe Matmut**.

Sont visés :

- Le Président,
- Le Directeur Général,
- Les 4 responsables des fonctions clés,
- Les Administrateurs.

Ociane Groupe Matmut considère que les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs.

L'honorabilité, qui ne peut être qu'individuelle et donc non collective, répond aux mêmes principes pour toutes les personnes concernées.

Procédures mises en place en matière de compétence

L'évaluation de la compétence se fait par l'évaluation des diplômes et qualifications professionnelles, des connaissances et de l'expérience pertinente dans le secteur de l'assurance notamment.

Compétences requises des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés :

Outre la compétence et l'expérience acquise, les dirigeants effectifs d'**Ociane Groupe Matmut** doivent disposer de qualités (telles que le management, la vision stratégique, la force de conviction etc...) et des capacités adéquates nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Il est également tenu compte de leur formation initiale et continue.

Les responsables des fonctions clés disposent, quant à eux, d'une autorité certaine, et font preuve de pédagogie ainsi que d'une grande capacité d'organisation et de communication au sein de l'entreprise. Ils disposent d'un positionnement hiérarchique adapté afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions avec objectivité, impartialité et indépendance. Ils ont accès à toute information qui leur est nécessaire et peuvent directement rapporter au conseil ou bien à un dirigeant effectif.

Au plan pratique, pour évaluer leurs compétences et leur expérience, il est exigé pour chacun des dirigeants effectifs ou responsables d'une fonction clé au sein du Groupe :

- Un curriculum vitae actualisé et détaillé
- Un questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété.

Compétences des Administrateurs

Ociane Groupe Matmut s'appuie sur les compétences individuelles et leur répartition entre les membres du Conseil, afin de démontrer que ceux-ci disposent collectivement des connaissances et expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

La composition même du Conseil est le reflet de la politique d'**Ociane Groupe Matmut** quant à ses exigences de compétences ; elle permet, compte tenu de l'expérience et des fonctions à haut niveau de responsabilité exercées par la plupart des personnalités qui le composent, de démontrer la volonté de confier le rôle d'administrateur à des personnes d'expérience.

Les liens historiques qui unissent **Ociane Groupe Matmut** au monde mutualiste, expliquent que les Administrateurs sont en grande majorité, des personnalités issues de l'économie sociale, souvent présidents ou directeurs de Mutuelles ou occupant des positions importantes au sein de la FNMF. Le Conseil d'Administration accueille également des personnalités qualifiées apportant leur expertise particulière.

Par ailleurs, les administrateurs suivent régulièrement des formations leur permettant autant de pérenniser leurs compétences que de les développer. Ces actions de formation leur permettent de mieux appréhender les enjeux auxquels ils doivent répondre.

Des propositions de formation sont régulièrement envoyées à l'ensemble des administrateurs.

Procédures mises en place en matière d'honorabilité

Honorabilité des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés :

Lors de la nomination ou du renouvellement, conformément aux exigences de l'ACPR, **Ociane Groupe Matmut** demande aux personnes concernées :

- Le bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- Les déclarations sur l'honneur de non condamnation et d'exactitude des informations communiquées ainsi que l'engagement d'information immédiate auprès de l'ACPR en cas de changement significatif des éléments mentionnés dans le questionnaire
- La déclaration sur l'honneur du Président d'**Ociane Groupe Matmut** certifiant la vérification d'usage en termes d'honorabilité pour chaque personne visée.

Honorabilité des administrateurs :

Ociane Groupe Matmut s'assure de leur honorabilité par l'adjonction, à leur dossier, d'un extrait de casier judiciaire.

Ce document est demandé systématiquement au moment de l'élection d'un nouvel Administrateur.

Par ailleurs une vigilance particulière est portée au respect des principes relatifs au cumul des mandats et à l'obligation de loyauté.

Les statuts fixent des principes de « bonne conduite », des obligations en matière de conflits d'intérêts, cumuls des mandats et devoir de réserve auxquels sont tenus les Administrateurs.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

La gestion efficace des risques vise, pour **Ociane Groupe Matmut**, à assurer la continuité de l'activité, le maintien de la qualité de services aux adhérents, la protection de ses actifs, y compris en cas de survenance d'un événement majeur.

Sur cette base, elle a mis en place un système de gestion des risques pouvant se définir comme la combinaison d'un cadre formalisé et structurant (processus, procédures, politiques) associé à des acteurs identifiés ainsi qu'à des reportings internes et à la production de rapports réglementaires.

Gouvernance du système de gestion des risques et Intégration du système de gestion des risques dans les prises de décision

Le système de gestion des risques est formalisé dans une politique générale de gestion des risques encadrant la politique ORSA et d'autres politiques plus spécifiques par domaine qui sont le reflet de la gouvernance des risques et présentent le macro-processus permettant d'identifier, de mesurer, de gérer les risques de manière à les maintenir à un niveau acceptable pour **Ociane Groupe Matmut**.

La gouvernance du système de gestion des risques identifie et répartit clairement les rôles et responsabilités parmi les acteurs pour chacune des instances dirigeantes et des opérationnels :

Les instances dirigeantes

Le Conseil d'Administration d'Ociane Groupe Matmut

Il détermine les orientations stratégiques de la société, il délibère annuellement sur :

- les décisions stratégiques et leur suivi,
- l'analyse des principaux risques d'assurance et des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance
- les politiques de gestion des risques et d'ORSA
- la politique de placement et le suivi de la gestion des placements
- la validation des rapports narratifs.

Il valide les rapports réglementaires prévus par la Directive Solvabilité 2 : ORSA, SFCR, RSR ainsi que le Rapport de la Fonction Actuarielle.

Il s'appuie sur le Comité d'Audit et des Risques et la Commission des Placements.

La Direction Générale

Le Directeur Général assure le pilotage stratégique et opérationnel d'**Ociane Groupe Matmut** ainsi que la bonne application de la politique de gestion des risques.

Il s'appuie sur le Comité de Direction.

Les acteurs – Acteurs opérationnels

Le périmètre des fonctions impliquées dans la gestion des risques est clairement délimité.

Trois niveaux de contrôle coexistent de manière indépendante :

✓ Le contrôle de 1er niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des lignes métier dans le cadre des missions qui leur sont confiées. Conjointement les équipes opérationnelles et leurs responsables ont pour mission et responsabilité de s'assurer que les processus et contrôles associés sont en place et mis en œuvre. Ils sont également en responsabilité quant à la remontée de toute problématique associée aux risques.

✓ Le contrôle de 2eme niveau

Il est organisé et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs en charge des fonctions de contrôle et de suivi, incluant les « fonctions clés ».

Outre les fonctions clés actuarielle et conformité présentées infra, ce contrôle est exercé par :

▪ La fonction clé gestion des risques

Elle s'assure du respect de la politique de gestion des risques, identifie et agrège les risques qualifiés d'importants, contribue à la formalisation des politiques et processus de gestion des risques, anime le dispositif ORSA et rédige en lien avec les directions les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques (ORSA, RSR, SFCR).

▪ Le responsable contrôle interne

Il est chargé de l'animation du dispositif de suivi du risque opérationnel. Il définit les règles méthodologiques, coordonne l'élaboration des cartographies des risques, suit la mise en œuvre du contrôle permanent au sein de la mutuelle.

✓ Le contrôle de 3eme niveau

Il est organisé et mis en œuvre par la direction de l'Audit Interne. La direction de l'Audit Interne apporte au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et évalue les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance dans un objectif d'optimisation.

Cette direction abrite la fonction clé « audit interne » présentée infra.

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques garantissant une gestion saine et prudente des activités, se décline au travers :

- de politiques qui décrivent les règles et procédures applicables par catégorie de risques en vue de leur maîtrise,
- de reportings (indicateurs de mesures des risques),
- d'une approche par cycle de gestion des risques,
- d'un processus de déclinaison de l'appétence aux risques.

Les politiques écrites de gestion des risques

Dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise des risques efficace, Ociane Groupe Matmut a rédigé des politiques écrites par catégorie de risques.

Elles consistent en la description des règles et procédures applicables par catégorie de risques et ont vocation à maîtriser ces risques.

Ces politiques sont adoptées par le Conseil d'Administration et revues annuellement (dernière validation le 17 octobre 2017).

✓ Les risques financiers

La politique des placements financiers d'**Ociane Groupe Matmut** définit les objectifs de rendement et de risque de la gestion des placements.

La bonne santé financière d'**Ociane Groupe Matmut**, ainsi qu'un passif à court terme, permettent à la mutuelle de supporter une certaine volatilité des marchés. Cependant, jusqu'à fin 2016, la politique des placements consistait en une gestion prudente, privilégiant la sécurisation du capital au rendement attendu.

D'autre part, les placements tiennent également compte des contraintes de la réglementation Solvabilité 2. La politique de placement consiste donc à maximiser le rendement attendu, tout en minimisant les risques en capital ainsi que le montant de fonds propres requis vis-à-vis des risques de marché : risque de taux, de spread, d'action, de concentration et de devises.

✓ Les risques techniques (dits assurantiels)

▪ Les risques de souscription

La politique de souscription doit permettre à la mutuelle de maîtriser la qualité technique de son portefeuille tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles et en garantissant la qualité de service.

La politique de souscription recouvre :

- Les principes régissant la conception de produits et évolution de produits existants
- Les règles d'acceptation des risques et de surveillance du portefeuille.
- Les règles d'élaboration de la tarification tant lors de la conception de produits que celles intervenant lors de la révision annuelle.

La politique de souscription de la mutuelle est élaborée par la direction marketing. Elle est soumise à l'avis de la fonction actuarielle, et validée par le Conseil d'administration.

✓ Les risques de provisionnement

La stratégie poursuivie vise à répondre de manière permanente aux exigences réglementaires et à s'assurer du caractère prudent, fiable et objectif des calculs des provisions techniques à travers la mise en place d'une organisation, de processus et des règles métier de gestion sinistre.

Le processus de provisionnement inclut les études actuariat qui analysent les données, et les responsables du règlement des prestations. Les résultats sont contrôlés puis validés par la fonction actuarielle et la direction générale d'**Ociane Groupe Matmut**.

✓ Les risques de réassurance

La politique de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres de la mutuelle afin de garantir sa solvabilité à long terme.

La stratégie poursuivie doit permettre de limiter la volatilité des résultats techniques moyennant un arbitrage entre la protection apportée et le coût de celle-ci.

✓ Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont traités dans la formule standard selon une approche factorielle (forfaitaire). L'hypothèse générale retenue pour ce calcul est qu'il existe un niveau standardisé de gestion de ces risques.

La gestion des risques opérationnels est menée dans le cadre des dispositifs généraux de gestion des risques explicitée dans les politiques de contrôle interne et gestion du risque opérationnel, de conformité, de sous-traitance présentés supra ainsi que dans la politique de continuité d'activité et autres dispositifs de lutte contre la fraude et le blanchiment du terrorisme.

EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ – ORSA -

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un processus majeur du dispositif de gestion des risques d'**Ociane Groupe Matmut**.

Ociane Groupe Matmut développe l'utilisation de l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article 45 de la directive solvabilité II :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à confirmer la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont remis à la direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Profil de risque

Deux éléments complémentaires permettent d'appréhender le profil de risque d'**Ociane Groupe Matmut** :

- La formule standard qui fournit une évaluation de capital économique pour les principaux risques quantifiables de l'entité.
- La cartographie des risques Top-down, outil qui permet de cerner les risques majeurs de l'organisation, selon son analyse propre, ses critères et ses seuils de tolérance.

La cartographie des risques peut ainsi mettre en exergue aussi bien des risques non couverts par la formule standard (quantifiables ou non quantifiables) que des risques traités par la formule standard mais considérés comme particulièrement sensibles pour l'entité et devant faire l'objet d'un traitement ou d'un suivi particulier.

La cartographie des risques Top-down a fait l'objet d'une actualisation en 2017.

Le cadre d'appétence au risque

Le cadre d'appétence au risque explicite les préoccupations majeures des instances dirigeantes, en formalisant des seuils d'acceptation par modules de risques, et encadrant la prise de risques. Il se décline autour des dimensions stratégiques que sont la solvabilité, la rentabilité et le développement.

Permanence du processus ORSA

- **Un processus permanent**

Le processus ORSA est un processus permanent de suivi des risques. Il se déroule en 3 phases :

Phase 1 : Cadrage des évaluations (mai à décembre année n)

Cette phase se déroule en même temps que les études de renouvellement du portefeuille **Ociane Groupe Matmut** concentrés pour l'essentiel au 1er janvier de chaque exercice.

Les prévisionnels N+1 à N+5 sont élaborés d'août à septembre en concertation avec les directions Marketing et Commerciales et la Direction Générale de la mutuelle.

En octobre, les prévisions de clôture de l'exercice courant, les propositions tarifaires et le budget N+1 sont validées par le Conseil d'Administration de la mutuelle.

Phase 2 : Réalisation des évaluations, et rédaction et validation du rapport (janvier – avril année n+1)

Lors de cette phase, les évaluations de l'ORSA et les rapports ORSA sont réalisés pour le Groupe et l'ensemble de ces entités à partir des stratégies validées et des arrêtés des comptes au 31/12/N.

Phase 3 : Suivi des indicateurs clés

Le suivi des indicateurs est effectué mensuellement et donne lieu à la publication de reportings réguliers, comprenant l'analyse des écarts aux prévisions pour déclencher des propositions de plans de remédiation à envisager si besoin.

Les reportings sont à destination de la Direction d'**Ociane Groupe Matmut**.

Selon les évolutions notables de son profil de risque, **Ociane Groupe Matmut** peut être amenée à réaliser un ORSA ponctuel.

Couverture des besoins de solvabilité compte-tenu du profil de risque et interactions entre le système de gestion des risques et la gestion du capital

Les risques significatifs auxquels **Ociane Groupe Matmut** est exposée, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

Le besoin global de solvabilité d'**Ociane Groupe Matmut** peut être défini, comme le capital limite couplé aux moyens nécessaires pour répondre à la stratégie retenue par les instances dirigeantes, y compris dans le cadre d'un environnement économique dégradé matérialisé par des scénarios dits « alternatifs » de l'ORSA.

Le capital de sécurité d'**Ociane Groupe Matmut** est structuré de telle façon qu'il puisse répondre :

- à l'incertitude du modèle d'affaires sur l'horizon du plan stratégique ainsi qu'aux éventuels transferts de fonds propres relatifs aux besoins des autres entités du Groupe (solidarité intra-**Groupe Matmut**).
- au besoin complémentaire de capital lié aux risques quantifiables présentés dans le profil de risque issu du système de gestion des risques et non pris en compte dans la formule standard.

B.4 Système de contrôle interne

Procédures clés du système de contrôle interne mis en place chez Ociane Groupe Matmut

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein d'**Ociane Groupe Matmut** vise à assurer le bon fonctionnement des services de l'entreprise et plus particulièrement :

- La conformité aux lois et règlements
- La fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale
- La qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables)
- Le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Ociane Groupe Matmut n'a pas considéré la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comme une contrainte mais comme une opportunité portée par des dispositions réglementaires permettant de contribuer à l'amélioration des process.

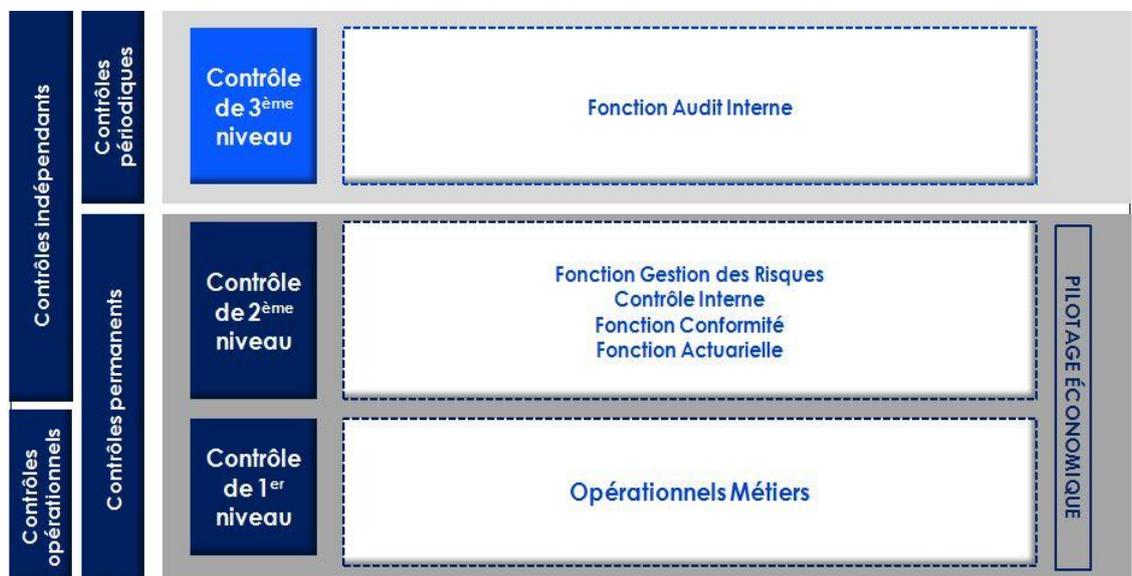
Le dispositif repose sur :

- Des méthodologies d'élaboration et révision de cartographies de risques et de mise en œuvre du contrôle permanent
- Un pôle contrôle interne groupe spécialisé et un réseau de correspondants
- Des actions régulières de formation ou de sensibilisation.

Les méthodologies sont révisées progressivement et au fur et à mesure afin de réduire la granularité des cartographies et de renforcer les contrôles de second niveau en accentuant la vérification de la mise en œuvre des procédures.

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques d'**Ociane Groupe Matmut**. En ce sens il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle c'est-à-dire 3 lignes de maîtrise.

Les 3 niveaux de contrôle décrits ci-dessous mettent en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le périmètre de chacune d'entre elle a été clairement délimité.

Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Ce sont les contrôles effectués dans le flux de l'activité par les collaborateurs, responsables de leur propre autocontrôle, et leur hiérarchie chargée de la supervision générale des modes de fonctionnement et des résultats des collaborateurs. Ce premier niveau comprend également les contrôles automatisés et l'ensemble des éléments de maîtrise nécessaires à la réalisation des processus (séparation de fonctions, délégations de pouvoirs, procédures...)

Le contrôle de deuxième niveau

Outre la fonction gestion des risques il est assuré par :

La fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La fonction de vérification de la conformité conseille les instances dirigeantes sur le respect des dispositions encadrant l'activité de la mutuelle.

Le contrôle interne

Le responsable du contrôle interne est le pilote opérationnel du contrôle interne au sein d'**Ociane Groupe Matmut**. Il travaille en étroite collaboration avec le pôle contrôle interne de la Direction Maîtrise des Risques du **Groupe Matmut**, dont il est le correspondant.

Il est chargé de mettre en place, développer et animer le dispositif de contrôle interne dans le cadre des méthodologies et orientations mises en place par le Groupe et de veiller à sa cohérence et à son efficacité.

Il est directement rattaché au Directeur Général.

Les principales missions qui lui sont confiées sont les suivantes :

- Diffuser la méthodologie vers les pilotes de processus dans les services d'**Ociane Groupe Matmut**.
- Assurer la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne.
- Assurer l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels ainsi que sa mise à jour.
- Mettre en œuvre les plans de contrôles, réaliser des contrôles et analyses transverses.
- Suivre la mise en œuvre des plans d'action.
- Contribuer à la rédaction des rapports réglementaires.

La fonction actuarielle

(Voir Infra)

Le pilotage économique

(Voir supra)

Le contrôle de troisième niveau

Il est assuré par la fonction d'audit interne (Voir Infra partie B.5)

MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

Au sein d'**Ociane Groupe Matmut** la fonction de vérification de la conformité conseille les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à Solvabilité 2.

Elle évalue l'impact des changements de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise et a en charge l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

Elle élabore un plan de conformité qui présente ses activités et principalement celles générant un risque de non-conformité.

Organisation et gouvernance

La politique de conformité

La politique de conformité s'applique à l'ensemble des entités juridiques du *Groupe Matmut*.

Elle s'applique également aux délégataires gérant les activités sous-traitées en lien avec le pôle sous-traitance de la direction de la Maîtrise Des Risques et Qualité.

Elle est soumise au directeur général d'**Ociane Groupe Matmut**, puis validée par son conseil d'administration.

En ce sens le conseil d'administration approuve les principes généraux de vérification de la conformité et s'assure de leur mise en œuvre pour une maîtrise optimale des risques de non-conformité.

La politique de conformité est réexaminée au moins une fois par an.

Le conseil d'administration a validé le 17 octobre 2017 la politique de conformité, telle qu'elle s'applique au *Groupe Matmut* et à **Ociane Groupe Matmut**.

Le comité d'audit et des risques

Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein d'**Ociane Groupe Matmut** et en organise le reporting auprès du conseil d'administration.

Le Comité Produit

Il valide la conformité des projets en lien avec la fonction de vérification de la conformité.

Sur le plan opérationnel, le pôle conformité

Responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de conformité, il est rattaché depuis le 1er décembre 2016 à la direction Juridique et Conformité du *Groupe Matmut*.

Le pôle conformité s'appuie sur des relais conformité dans chaque direction et entité du *Groupe Matmut*. Pour **Ociane Groupe Matmut**, ce relais est le Directeur Juridique de la mutuelle.

Cette filière conformité s'appuie sur le dispositif de contrôle interne pour :

- L'élaboration de la cartographie des risques de non conformité
- La remontée des incidents rattachés à un risque de non-conformité ;
- La mise à disposition du réseau des correspondants Contrôle Interne pour la réalisation des tests.
- l'administration fonctionnelle de l'outil de gestion des risques de non conformité

D'autres acteurs participent également au dispositif de conformité, et notamment le service Anti-Fraude / Anti-Blanchiment, la direction de l'Audit Interne, le service Réclamations sociétaires et le pôle sous-traitance de la DMDRQ.

Un reporting est effectué avec l'ensemble des acteurs intervenant sur la conformité.

Pour la mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité, le *Groupe Matmut* a fait le choix de délimiter le périmètre conformité du Groupe à 5 thématiques :

- Gouvernance ;
- Éthique et déontologie ;
- Données personnelles ;
- Protection de la clientèle ;
- Sécurité financière.

Sur la base des travaux découlant du processus de gestion du risque de non conformité (identification des obligations, analyse des impacts de la veille, évaluation des risques...) conduits par le pôle conformité, les entités réalisent la mise en œuvre des plans d'actions conformité sous la responsabilité du pilote opérationnel du risque.

En marge du périmètre, compte tenu de l'exposition du Groupe au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit les risques liés aux thématiques suivantes :

- Contrat de travail et éléments de rémunération
- Discrimination des collaborateurs
- Hygiène et sécurité au travail
- Achats.

Pour ces thèmes, l'intervention de la fonction conformité consiste en un avis et des préconisations sur les résultats des contrôles opérés sur ces domaines par le pôle contrôle interne de la DMDRQ.

Le soutien juridique et l'expertise « textes » sont assurés par les pôles « droit des affaires » et « documentation » de la direction Juridique et Conformité du Groupe.

Contrôles et suivis

Afin de maîtriser les risques de non-conformité, le pôle conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans les plans de travail annuels conformité groupe par le pôle conformité de la direction Juridique et Conformité

La priorisation des axes de travail est définie au regard :

- de l'exposition aux risques de sanction ;
- des dispositifs nouvellement mis en place dans l'entreprise ;
- des évolutions de l'environnement juridique.

Des contrôles de vérification de la conformité sont exercés non seulement par les entités du Groupe mais également par le pôle conformité de la direction Juridique et Conformité.

Des reporting de suivis sont faits en bottom-up jusqu'à la direction générale. Le comité d'audit et des risques est également régulièrement informé des travaux menés par la fonction de vérification de la conformité.

Un rapport d'activité conformité Groupe est établi.

Enfin à l'externe un reporting spécifique est dédié à l'ACPR.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction de l'Audit Interne. Elle est l'une des composantes du dispositif global de maîtrise du Groupe (3^{ème} niveau de contrôle). Les missions qu'elle mène et les recommandations qu'elle émet contribuent à l'amélioration de ce dispositif.

La politique d'audit interne mise en œuvre par la direction de l'Audit Interne du *Groupe Matmut*, couvre les processus, risques et actions de l'ensemble des entités qui le composent.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cadre d'exercice de la fonction d'audit interne

L'activité de l'audit interne du *Groupe Matmut* est présentée dans deux documents, une charte de l'audit interne et une politique d'audit interne.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la direction de l'Audit Interne,
- les conditions d'intervention de la direction de l'Audit, de la planification des missions au suivi des recommandations.

Mise en œuvre

Au plan général, la direction de l'Audit interne s'assure de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques du Groupe.

La direction de l'Audit interne apprécie également la pertinence des dispositifs de contrôle des 1er et 2ème niveaux, en faisant porter ses investigations sur tout ou partie d'une entité donnée ou, au contraire, en s'intéressant à une thématique transversale impactant, par définition, plusieurs entités du Groupe.

Deux types de mission d'audit peuvent être menés :

- les missions d'« assurance », qui consistent à procéder à un examen objectif d'éléments probants en vue de fournir une évaluation indépendante de l'organisation, des activités ou des procédures auditées,
- les missions de « conseil », qui peuvent être de nature très diverse (avis, assistance, formation...) et sont réalisées, le plus souvent, à la demande d'un Responsable de l'organisation. Le périmètre et les objectifs de l'intervention sont alors fixés d'un commun accord.

Indépendance et Objectivité

L'indépendance de la fonction est notamment établie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'Audit Interne, au directeur général du *Groupe Matmut*, auquel il rend compte régulièrement,
- l'absence de toutes autres fonctions opérationnelles pour les collaborateurs de la direction.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'Audit Interne la possibilité d'avoir accès à toutes les informations jugées indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le responsable de l'Audit Interne a l'obligation d'informer les dirigeants effectifs du Groupe (président et directeur général) ainsi que le comité d'audit et des risques en cas de remise en cause de cette indépendance.

Reporting et échanges

Le responsable de l'Audit Interne rend compte régulièrement au directeur général de l'état d'avancement des missions, et de la mise en œuvre des recommandations par les entités concernées.

Il informe parallèlement le président et le comité d'audit et des risques.

Les contacts avec la direction de la Maîtrise des Risques et la direction Juridique et Conformité sont réguliers et nombreux.

Des échanges ont également lieu avec les commissaires aux comptes.

Communication du rapport

Le rapport définitif d'audit est adressé aux :

- dirigeants effectifs du Groupe,
- membres du comité d'audit et des risques,
- commissaires aux comptes (selon la nature du sujet traité),
- responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s), et aux entités non auditées impactées par les recommandations qu'il contient,
- responsables des « fonctions clés ».

mais aussi aux :

- membres du comité de direction,
- directeurs généraux des filiales du Groupe non membres du comité de direction,
- directeurs groupe non membres du comité de direction.

Suivi des recommandations

Le responsable de l'audit assume cette mission selon une procédure qui prévoit un échange trimestriel avec chaque Responsable d'entité ayant en charge la mise en œuvre de recommandations.

Les recommandations qualifiées « importantes » ou « urgentes », peuvent faire l'objet d'actions spécifiques de suivi.

Les dirigeants effectifs du Groupe et le comité d'audit et des risques sont informés de toute difficulté relative à la mise en œuvre des recommandations considérées comme importantes.

La direction de l'Audit Interne peut également diligenter à son initiative ou dans le cadre du plan d'audit, des missions de suivi.

Le suivi de l'exécution des plans d'actions de la direction de l'Audit Interne est réalisé en continu via un outil informatique dédié (module FrontERM de la société E-Front) commun aux différentes « fonctions clés ».)

POLITIQUE ET CHARTE DE L'AUDIT INTERNE

Le conseil d'administration d'**Ociane Groupe Matmut** a validé le 17 octobre 2017 la politique Groupe d'audit interne.

La politique d'audit interne est réexaminée chaque année.

La charte de l'audit interne a, quant à elle, reçu l'approbation des dirigeants effectifs du Groupe et du comité d'audit et des risques le 14 décembre 2017.

B.6 Fonction actuarielle

Descriptif général

Jusqu'au 31.12.2017, la fonction actuarielle est incarnée par le Directeur Actuariat de la mutuelle. Elle est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général d'**Ociane Groupe Matmut**.

La mission de la fonction actuarielle consiste à donner un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance, en établissant de manière transparente toutes ses remarques et en justifiant ses recommandations.

Tout d'abord, la fonction actuarielle d'**Ociane Groupe Matmut** est chargée de coordonner le calcul des **provisions techniques** et d'établir ses conclusions sur le caractère approprié et fiable de celles-ci.

Les travaux sont supervisés par le responsable Projet et Qualité Actuariat. Le process de calcul des provisions et de la marge prévisionnelle s'enrichit au fil des expériences. Le calcul des provisions techniques sur les périodes passées est réalisé chaque mois de façon à percevoir rapidement les évolutions.

La fusion Ociane – MSP s'est concrétisée en décembre 2016 à effet rétroactif au 01.01.2016 au plan fiscal et comptable. Fin 2017, le décisionnel **Ociane Groupe Matmut** présente une vision agrégée complète des 2 mutuelles fusionnées sur 3 ans. Les résultats synthétiques fournis permettent d'établir les prévisions pour la mutuelle **Ociane Groupe Matmut**.

Les Commissaires aux Comptes de la mutuelle examinent et valident chaque année le calcul des provisions techniques, de la PRC, et les provisions pour IFC établies pour les Comptes Solvabilité 1.

La fonction actuarielle établit ses conclusions sur le caractère approprié et fiable des provisions calculées.

Ensuite, la fonction actuarielle valide la **politique de souscription** et ses évolutions rédigées lors des évolutions de l'offre et au minimum annuellement par la Direction Marketing.

La fonction actuarielle coordonne l'activité de tarification et garantit la cohérence de l'offre et des tarifs proposés avec la politique de souscription et l'appétence au risque validées par le Conseil d'administration.

La fonction actuarielle intervient lors du lancement d'offres nouvelles, lors de la fixation des tarifs N+1, et lors de la clôture des comptes pour évaluer la marge technique prévue ou observée au regard des charges, du résultat et de la couverture de risque attendu.

Concernant les dispositions globales en matière de **réassurance**, la fonction actuarielle a établi un avis en s'appuyant notamment sur l'analyse de la couverture en vigueur. Les fonds propres de la mutuelle ne nécessitent pas de recours à la réassurance sur son activité de santé habituelle.

En **gestion des risques**, la fonction actuarielle participe à la définition des risques majeurs propres à la mutuelle, et organise l'évaluation des risques portant sur la marge, les provisions techniques, le Best Estimate de sinistre et de prime. La fonction actuarielle contribue à la rédaction des politiques écrites et des rapports et QRT de Solvabilité 2.

La fonction actuarielle émet chaque année des recommandations et en assure le suivi.

B.7 Sous-traitance

Ociane Groupe Matmut définit la sous-traitance comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

LA POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE MISE EN PLACE AU SEIN D'OCIANE GROUPE MATMUT

Ociane Groupe Matmut a établi une politique de sous-traitance qui pose les principes et méthodes développés pour mener à bien la stratégie définie en amont en présentant les moyens de suivi et de contrôle des risques inhérents aux activités sous-traitées. La formalisation de ces lignes directrices et processus font partie du dispositif de gestion des risques.

La politique de sous-traitance englobe notamment :

- Les critères permettant de déterminer si une activité déléguée entre dans le champ de la politique de sous-traitance et si elle est considérée comme importante ou critique ;
- Les principes régissant la sélection des sous-traitants ;
- Les modalités de contractualisation des accords régissant les relations de sous-traitance ;
- Le processus de contrôle et de suivi des activités et fonctions sous-traitées ;
- Les modalités de reporting.

La politique de sous-traitance et ses éventuelles mises à jour sont soumises à l'avis du comité d'audit et des risques Groupe avant d'être présentée pour validation au conseil d'administration de **Matmut SAM** en sa qualité de tête de Groupe.

Elle est également validée par le conseil d'administration d'**Ociane Groupe Matmut**.

La politique de sous-traitance est réexaminée au moins une fois par an. Elle est adaptée à tout changement affectant le système ou le domaine concerné.

Pour maîtriser ses risques de sous-traitance, tout au long du processus d'externalisation, **Ociane Groupe Matmut** veille à :

- Réaliser une étude d'opportunité quant au choix ou non de faire appel à la sous-traitance ;
- Choisir les prestataires en fonction de leur capacité à répondre aux obligations qui lui incombe et informer l'ACPR en cas de nouvelle délégation d'activité importante ou critique 6 semaines avant l'accord ou avant toute évolution importante de ce dernier ;
- Établir la liste officielle des sous-traitants d'**Ociane Groupe Matmut**, identifier parmi ces activités déléguées celles qui sont importantes ou critiques, et la maintenir à jour ;

- Pour ces sous-traitants importants/critiques :
 - Disposer d'une bonne connaissance documentée du dispositif mis en place par le sous-traitant pour gérer l'activité déléguée en toute sécurité ;
 - Identifier, évaluer et suivre les risques qui, s'ils se réalisaient, seraient susceptibles d'entraîner l'une des conséquences suivantes :
 - Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance du Groupe ;
 - Accroître indûment son risque opérationnel ;
 - Compromettre la capacité des autorités de contrôle de vérifier que le Groupe se conforme bien à ses obligations ;
 - Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs ;
 - Prévoir des stratégies de sortie de la relation.
- Intégrer les risques de sous-traitance dans son propre système de gestion des risques.

Le dispositif de contrôle et de suivi de la sous-traitance mis en place progressivement par **Ociane Groupe Matmut** :

- Garantit la conformité juridique et réglementaire des accords de sous-traitance ;
- Est Intégré au dispositif Groupe de gestion des risques ;
- Prévoit l'élaboration d'un reporting interne spécifique.

Il a vocation à s'enrichir sur les aspects relatifs à la sous-traitance interne au Groupe.

ACTIVITE OU FONCTION OPERATIONNELLE IMPORTANTE OU CRITIQUE

La liste des sous-traitants devant faire l'objet d'un suivi est élaborée afin de prendre en compte les décisions d'externalisation prises par la Direction Générale, l'évolution de l'activité de la mutuelle, la modification du périmètre des délégations, la rupture d'un contrat,... Elle est actualisée chaque année,

En 2017, les principales activités confiées pour tout ou partie à des sous-traitants étaient les suivantes :

- Mise en page de flux éditiques, édition, mise sous pli, expédition, génération d'image des impressions.
- Tri et saisie de masse de prestations
- Traitements de back-office contrats / prestations
- Recouvrement de créances
- Gestion des placements

L'ensemble des sous-traitants auxquels ces activités ont été confiées ont leur siège et exercent leur activité en France.

C

Profil de Risque

C.1 Risque de souscription

Présentation du risque Souscription

Comme expliqué dans les chapitres précédents, **Ociane Groupe Matmut** assure principalement ses adhérents en risque complémentaire santé et de façon marginale (moins de 1% de son chiffre d'affaire) pour des garanties « temporaire décès ».

Son offre santé est segmentée par marché : celui des particuliers et celui des entreprises.

- Sur le marché des particuliers, **Ociane Groupe Matmut** offre une gamme diversifiée de garanties, pour couvrir l'ensemble des segments du marché : offre Accès Santé, offre dédiée aux agents territoriaux, garantie CMU et offre standardisée pour les autres adhérents ;
- Sur le marché des entreprises, l'offre est segmentée en fonction de la taille de l'entreprise et son appartenance ou non à une CCN.

Du fait de son histoire, **Ociane Groupe Matmut** exerce uniquement sur le territoire français (France métropolitaine), et est très ancrée dans le sud-ouest. Par ailleurs, son profil de risque est standard sur le marché des mutuelles.

Le risque de souscription d'**Ociane Groupe Matmut** est uniquement un risque de souscription « SANTE ». Les risques liés à son activité de souscription sont donc principalement des risques de réserve et de prime, risques clairement identifiés par la formule standard.

Mesures d'exposition au risque de souscription

- ✓ Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

En 1^{er} lieu, **Ociane Groupe Matmut** s'appuie sur sa politique de souscription, qui vise à maîtriser la qualité technique de son portefeuille tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles et en garantissant la qualité de service.

Ainsi, la politique de souscription recouvre :

- Les principes régissant la conception de produits et évolution de produits existants
- Les règles d'acceptation des risques et de surveillance du portefeuille.
- Les règles d'élaboration de la tarification tant lors de la conception de produits que celles intervenant lors de la révision annuelle.

D'autre part, **Ociane Groupe Matmut** suit de manière régulière les différentes variables de souscription grâce à la mise en place de tableaux de bord mensuels:

- Suivi des adhérents à effet du 1^{er} janvier de l'année suivante (ventes, radiation, portefeuille) vis-à-vis des objectifs commerciaux.
- Suivi de la marge technique (cotisations / prestations) entre prévision et réalisation.

Ainsi, différents indicateurs suivants, sur le portefeuille et la production nouvelle, permettent de suivre l'évolution et d'alerter sur toute dérive du profil de risque de l'entité.

	2017	2018	Ev° 2017/2018
Nb personnes protégées au 1er janvier	572 275	600 463	+ 28 188
Nombre d'adhésions au 1er janvier N (en cumul de l'année N-1)	91 297	122 039	+ 30 742

Le tableau ci-dessous présente 2 composantes majeures que sont le chiffre d'affaire et les provisions techniques en net de réassurance (hors marge de risque) au 31/12/2017 :

Lines of Business (LoB) En M€	Chiffre d'affaires (HT)	Provisions techniques nettes de réassurance (hors MR)
1 - Frais de soins	304.8	33.3

✓ Mesures quantitatives d'exposition à travers la solvabilité

Ociane Groupe Matmut détermine trimestriellement la mesure de sa solvabilité. Pour ce faire, la formule standard de la réglementation Solvabilité 2 est utilisée.

La Mutuelle ne présente donc qu'une seule ligne d'activité, celle de l'assurance des frais médicaux.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de ce module de risque, ainsi que les sous-modules associés :

en M€	2016	2017
Risque Santé	46.1	57.2
<i>Catastrophe</i>	2.0	2.1
<i>Non similaire à la vie</i>	45.6	56.7
<i>Diversification</i>	-1.4	-1.6

Le SCR Santé croît avec le volume de cotisations (risque de primes) et la valeur du Best Estimate (risque de réserves). De plus, suite à une recommandation de l'ACPR, 14 mois sont désormais pris en compte dans l'engagement sur les primes futures, contre 12 mois auparavant, ce qui induit une forte hausse du SCR Santé.

Au global, l'impact de ce changement méthodologique sur le ratio est estimé à - 22 points.

Concentration de risque

Il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Ociane Groupe Matmut établit chaque année, dans le cadre de l'établissement du rapport ORSA (Own Risk and Solvency Assesment), plusieurs évaluations lui permettant de mesurer la sensibilité de ses résultats et de sa solvabilité à différentes situations.

Dans ce cadre, **Ociane Groupe Matmut** établit différents scénarios qui permettent de prendre en compte les aléas qui pèsent sur l'estimation des principaux facteurs de risques souscription (primes et frais, réserves), placement (marché). Les hypothèses sont établies en tenant compte des évolutions historiques, de la stratégie en termes de souscription et de politique tarifaire ainsi du contexte économique et juridique envisagé.

Ces scénarios sont les suivants :

- Un scénario dit *espéré*, fondé sur des hypothèses volontaristes d'activité et de performance sur la souscription (Chiffre d'affaires, P/C, ratio de frais) et placements (reprise économique).
- Un scénario *alternatif*, fondé sur des hypothèses dégradées constituant une vision plus pessimiste sur des facteurs de risques.

Ces deux premiers scénarios permettent de matérialiser une « *aire des possibles* » traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique ; ils cristallisent la stratégie de l'entité et permettent de définir les limites de risques sur chacun des facteurs de risque identifiés.

De plus, **Ociane Groupe Matmut** projette également plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance en complémentaire santé que sur ses actifs. Elle réalise également un test combinant le choc sur la souscription et sur les actifs. Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité, ou encore les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur la souscription ou la politique tarifaire.

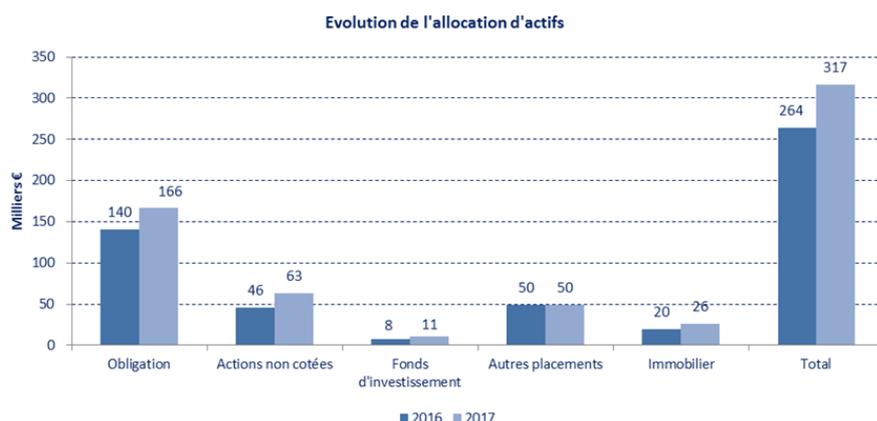
Pour l'ensemble de ces scénarios et sur tout l'horizon de projection, le SCR de souscription montre une faible sensibilité au volume d'adhérents en portefeuille.

C.2 Risque de marché

Mesures d'exposition au risque de souscription

- ✓ Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

Au 31 décembre 2017, la valeur de marché des actifs soumis au risque de marché s'élève à 317 millions d'euros contre 264 millions d'euros en 2016. La structure de risque du portefeuille, ainsi que son évolution sur 2017, est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs d'**Ociane Groupe Matmut** est majoritairement constitué d'obligations. La poche immobilière représente 8% du portefeuille, dont la valeur d'expertise a été révisée à la hausse en décembre 2017.

Les actions non cotées sont principalement constituées de parts détenues dans Mutex SA. Leur valeur est fonction du montant des fonds propres prudentiels de cette entité.

Les fonds monétaires sont des actifs gérés sous mandat de gestion ; leur proportion est stable par rapport à 2016.

- ✓ Mesures quantitatives d'exposition à travers la solvabilité

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle des actifs de placements représente un SCR de marché de 58,6 M€ au 31 décembre 2017 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-2017 (en M€)	
Risque de marché après diversification	58.6
Risque Taux d'intérêt	7.0
Risque Action	37.0
Risque Immobilier	6.4
Risque de Spread	17.4
Risque de Concentration	15.3
Risque de change	0.0

Cette métrique de risque est calculée trimestriellement ; et fait l'objet d'un suivi régulier. En effet, l'évolution de l'allocation du portefeuille s'effectue en conformité avec la vision stratégique définie notamment par la Commission des placements.

Sensibilité au risque de marché

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marchés, le seul scénario alternatif joué dans le cadre de l'ORSA ne peut être considéré comme suffisant et nécessite d'être complété par la réalisation de différentes mesures de stress.

L'enjeu est d'éclairer sur l'impact potentiel sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres, de la réalisation de différents scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA.

Deux types de chocs financiers ont été testés en 2017 sur le portefeuille d'actifs afin d'en évaluer l'impact sur le résultat de la mutuelle, et plus particulièrement sur son ratio S2.

- Le premier scénario simule, en début de période, une hausse brutale de la courbe des taux, puis une constance sur le reste de la période.
- Le second scénario simule, quant à lui, un environnement de taux durablement bas

C.3 Risque de crédit

Présentation du risque de crédit

Ociane Groupe Matmut est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

Par ailleurs, **Ociane Groupe Matmut** ne possède qu'un seul réassureur (Mutex), dont le volume des provisions en réassurance est relativement faible. La probabilité de défaut qui lui est associée est fonction de son ratio de solvabilité.

Le tableau ci-dessous correspondant aux montants figurant au bilan d'**Ociane Groupe Matmut** au 31/12/2017, en millions d'euros.

Créances comptables (en M€)	119.9
Créances nées d'opérations de réassurance (Type 1)	0.5
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie (Type 1)	13.3
Provisions techniques cédées (Type 1)	0.6
Trésorerie et équivalent trésorerie (Type 1)	93.0
Autres créances (Type 2)	12.6

Exposition au risque de crédit

Du point de vue coût en capital réglementaire, le risque de défaut des contreparties représente un SCR de 8.3 m€ au 31 décembre 2017 et se décompose de la façon suivante :

SCR de contrepartie au 31-12-2017 (en M€)	
SCR après diversification	8.3
Type 1	6.8
Type 2	1.9

Compte-tenu du faible poids de ce module dans le SCR global d'**Ociane Groupe Matmut** et du constat que les postes de bas de bilan sont relativement stables dans le temps, le montant des expositions est estimé constant sur l'horizon de projection.

Seul le surplus de trésorerie de fin d'année fera l'objet d'un traitement particulier (réalloué au risque de marché).

Sensibilité au risque de contrepartie

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global d'**Ociane Groupe Matmut**, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de notre allocation d'actifs et est évidemment lié à la duration du passif.

Plus précisément, ce besoin est apprécié en considérant les flux de trésorerie (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée: plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, la trésorerie fait l'objet d'un suivi strict et d'un rapport quotidien à la Direction Générale et la Direction Financière.

C.5 Risque opérationnel

DÉFINITION

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire,
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AUX RISQUES

Au 31/12/17, 4 cartographies ont été formalisées pour **Ociane Groupe Matmut** suivant la méthodologie mise en place par le **Groupe Matmut**, avec un total de 44 risques opérationnels recensés à date.

Les travaux d'évaluation (criticité brute et niveau de maîtrise des risques) conduits par les différents intervenants permettent de représenter sommairement l'exposition d'**Ociane Groupe Matmut** au risque opérationnel de la façon suivante :

Ventilation du nombre de risques opérationnels recensés dans les cartographies du Groupe en fonction de leur criticité Brute et de l'efficacité de leur DMR (au 31/12/17)		Evaluation de la criticité brute				Total (en Nbre de risques)
		Faible	Moyenne	Elevée	Très élevée	
Evaluation du niveau de maîtrise du dispositif (DMR)	Efficace confirmé					-
	Efficace	4	14	8		26
	Modéré	1	6	6	1	14
	Limité		1	3		4
Total		5	21	17	1	44

Nota :

Les différents thèmes de couleur de l'arlequin permettent de visualiser la répartition en nombre des risques opérationnels du Groupe en fonction des 4 items de l'échelle de criticité nette (cf.ci-contre).

Surveillance normale
Surveillance renforcée
Vigilance très forte
Vigilance absolue

Cette échelle d'évaluation constitue un indicateur de priorisation sur le périmètre des travaux en cours ou restant à conduire par la suite ainsi que sur leur cadencement éventuel.

- Parmi les 44 risques opérationnels identifiés au 31/12/17, 15 concernent les thématiques de non-conformité suivantes : Protection de la clientèle, Données personnelles, Éthique et déontologie et Sécurité financière.
- S'agissant des activités « cœur de métiers » recensés, aucun risque n'a été évalué avec une criticité Brute « très élevée ».

Ce mode de formalisation favorise la consolidation des risques d'**Ociane Groupe Matmut** avec ceux du Groupe et facilite ainsi l'identification des mesures à prendre pour contribuer au renforcement des dispositifs du Groupe en matière de respect de la réglementation (Conformité) mais aussi de maîtrise de la continuité d'activité, de la sécurité du système d'Information, de la sécurité des personnes et des biens ...

RÉSISTANCE AUX RISQUES

Le traitement et le suivi des risques opérationnels mis en œuvre au sein du *Groupe Matmut* reposent sur :

La réalisation de tests par les Correspondants Contrôle Interne (CCI)

Pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques, les CCI réalisent eux-mêmes des contrôles (dénommés « tests ») et disposent ainsi d'un ensemble de moyens formalisés permettant d'objectiver et de tracer leurs évaluations (descriptif ciblé et personnalisé des vérifications effectuées, liste des preuves collectées, ...).

La détermination des thèmes sur lesquels doivent porter les tests relève d'une part de la Direction de la Maîtrise Des Risques (DMDR) elle-même et d'autre part d'**Ociane Groupe Matmut**.

- En 2017, les travaux de formalisation de nouvelles cartographies intégrées au dispositif du Groupe n'ont pas permis de réaliser de « test » spécifique à **Ociane Groupe Matmut**.
- Néanmoins, en 2017, **Ociane Groupe Matmut** a été sollicitée pour contribuer à la réalisation du test transverse « Groupe » relatif à la Protection des données de la clientèle,

La collecte et traitement des incidents

Un incident est un événement d'origine interne ou externe qui affecte négativement la réalisation des activités de l'entreprise du fait du dysfonctionnement ou de l'inexistence d'une procédure.

Dans le cadre du dispositif de Contrôle Interne, le CCI est chargé de recenser les incidents observés dans son entité, d'analyser les dysfonctionnements identifiés et de proposer le cas échéant des mesures correctives à mettre en œuvre concernant le processus associé.

Par contre, la résolution unitaire de ces incidents reste du ressort des acteurs opérationnels.

Le suivi des incidents permet ainsi de détecter les Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR) inefficaces ou absents ou d'identifier des risques qui ne l'auraient pas encore été.

- En 2017, aucun incident significatif n'a été déclaré dans l'outil Groupe par **Ociane Groupe Matmut**.

Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action

La finalisation d'un plan d'actions visant à compléter / renforcer un DMR peut conduire à revaloriser son évaluation.

- En 2017, **Ociane Groupe Matmut** n'a pas enregistré de plan d'actions dans l'outil Groupe.

Tous les travaux relatifs au contrôle permanent sont programmés dans un Plan de Travail Annuel mis en place en concertation entre **Ociane Groupe Matmut** et le pôle Contrôle Interne de la DMDR. Ce suivi concourt ainsi à faire évoluer au fil de l'eau les cartographies qui deviendraient rapidement inopérantes si elles ne faisaient pas l'objet d'une révision régulière.

C.6 Autres risques importants

Il n'existe pas d'autres risques importants.



Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

ACTIF au 31/12/2017	Solvabilité II
Actifs incorporels	0.7 M€
Immo corporelles pour usage propres	26.4 M€
Placement	307.3 M€
Prêts	0.9 M€
PT cédées Santé similaire à la non vie	0.6 M€
Dépôt auprès des cédantes	0.0 M€
Créances (yc réass)	18.6 M€
Trésorerie	97.5 M€
TOTAL	452.0 M€

Actifs financiers et immobiliers

Depuis le 1^{er} janvier 2017, une partie des actifs de placements est placée sous mandat de gestion OFI Asset Management ; **Ociane Groupe Matmut** conserve, en gestion directe, la trésorerie ainsi qu'une autre partie des placements.

✓ Description des bases de données :

Concernant les actifs sous mandat, les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers. Cette centralisation donne lieu à des vérifications par OFI Gestion lors de la création et au fil de la vie des titres.

En complément, il peut être nécessaire de compléter l'expertise par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg.

Les actifs financiers en gestion directe par **Ociane Groupe Matmut**, sont, quant à eux, valorisés à partir des informations reçues des établissements bancaires dans lesquels ils ont été souscrits.

L'ensemble des données est ensuite centralisé dans une base de données développée sous SPSS Modeler, alimentée trimestriellement.

✓ Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées en fonction du dernier cours connu sur leur place de référence.

Les Actions non-cotées sont des actions dans MUTEX SA. Sans information définitive sur leurs valeurs au 31/12/2017, celles-ci sont valorisées en fonction de la proportion des parts détenues par **Ociane Groupe Matmut** vis-à-vis du montant total de la valorisation des fonds propres économiques de MUTEX au 31/12/2016.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Produits structurés

Les produits structurés sont transparisés en fonction de leur patte taux et de leur patte option connue au 31/12/2017.

Obligations

Selon leur origine, les obligations sont reconnues à leur de marché à partir des informations reçues de la part des établissements bancaires, d'OFI ou des valorisations réalisées avec les outils Matmut.

Comptes à terme

Les comptes à terme sont valorisés à leur valeur d'achat, après prise en compte éventuelle de dépréciations.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés réalisés par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local. Un tiers du parc immobilier est expertisé chaque année.

Les SCPI sont également valorisées sur la base de leur valeur d'expertise.

Provisions techniques cédées

Les provisions cédées sont estimées à leur « meilleure estimation », selon les méthodes actuarielles décrites dans le paragraphe suivant.

Autres actifs

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise du 31/12/2017.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse des écarts entre les évaluations comptables et « Solvabilité 2 »

ACTIF au 31/12/2017	Solvabilité I	Solvabilité II	Δ S2 - S1	Δ %
Actifs incorporels	2.3 M€	0.7 M€	- 1.6 M€	- 70.1%
Immo corporelles pour usage propres	7.2 M€	26.4 M€	+ 19.2 M€	+ 265.7%
Placement	253.9 M€	307.3 M€	+ 53.3 M€	+ 21.0%
Prêts	0.9 M€	0.9 M€	-	-
PT cédées Santé similaire à la non vie	0.6 M€	0.6 M€	+ 0.0 M€	+ 6.9%
Dépôt auprès des cédantes	0.0 M€	0.0 M€	-	-
Créances (yc réass)	18.6 M€	18.6 M€	-	-
Trésorerie	97.5 M€	97.5 M€	-	-
TOTAL	381.1 M€	452.0 M€	+ 71.0 M€	+ 18.6%

La revalorisation de l'actif selon les normes « Solvabilité 2 » conduit à augmenter l'actif du bilan de 71.0 M€.

La valeur de marché des placements est estimée à 307 M€, ce qui représente 53.3 M€ de plus-values latentes, dont 40 M€ sont dus à la revalorisation des actions MUTEX.

D.2 Provisions techniques

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en norme Solvabilité 2, par ligne d'activité au 31/12/2017 :

Lines of Business (LoB) En M€	Provisions techniques brutes				Provisions cédées	Provisions techniques nettes de réassurance
	dont Best Estimate de sinistres	dont Best Estimate de primes	Marge de risque	Total		
1 - Frais de soins	27.8	6.1	7.3	41.2	0.6	40.6

Bases, méthodes et principales hypothèses

Pour **Ociane Groupe Matmut**, les provisions techniques constituées en norme comptables sont les suivantes :

- Provisions pour primes émises non acquises,
- Provisions pour sinistres à payer,
- Provisions pour participation aux excédents et ristournes
- Provisions d'égalisation

La réglementation « Solvabilité 2 » conduit à avoir la meilleure estimation possible des provisions techniques comptables.

De fait, le Best Estimate (BE) est la valeur actuelle des flux financiers futurs relatifs aux engagements de la mutuelle à l'égard de ses adhérents.

Le BE doit être calculé par ligne d'activité.

La « vie » est très minoritaire dans le portefeuille d'**Ociane Groupe Matmut** (<1% des cotisations); par ailleurs, il s'agit de garanties temporaires décès révisables annuellement. **Ociane Groupe Matmut** ne tient donc compte que d'une seule ligne d'activité : Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé.

Best Estimate de sinistres :

Sur le périmètre ex-Ociane, la provision pour sinistres à payer (PSAP) est établie par la méthode de Chain-Ladder par mois de soins, en distinguant vie et non-vie, maladie et hospitalisation.

Le Best-Estimate est ensuite obtenu par actualisation des cash-flows constitutifs de cette provision pour sinistres à payer, en y intégrant les frais de gestion déterminés pour les comptes sociaux.

La provision pour participation aux excédents, établie à partir des marges prévisionnelles des garanties temporaires décès, est également prise en compte dans le BE de sinistre.

Au total, le Best-Estimate de sinistre, brut de réassurance, est valorisé à hauteur de 27.8 M€.

Best Estimate de primes :

En accord avec la notion de « frontière des contrats », la provision de primes tient compte de l'intégralité des prestations, cotisations et frais de l'année future à horizon d'un an, relatifs aux adhérents en portefeuille au 1^{er} janvier 2018 :

- une partie des flux est estimée à partir des projections réalisées lors des travaux de budget de fin d'année 2017.
- La provision pour égalisation est également reconnue en BE de primes, partant du principe que celle-ci appartient aux assurés, s'agissant d'une provision pour égalisation relative à des contrats collectifs.
- Une partie de la provision pour primes correspond à des engagements non comptabilisés : il s'agit d'engagements pour lesquels aucun flux n'a encore été constaté dans les comptes de l'entreprise. Aussi, l'ensemble des flux est déterminé sur la base de modèles et pris en compte dans le calcul : cotisations, prestation y/c recours, frais. Les différentes composantes de cette provision sont évaluées en tenant compte des évolutions attendues sur l'environnement économique de souscription.

Le Best-Estimate est ensuite valorisé à partir de tous les cash-flows actualisés, constitutifs de ces provisions pour prime.

Marge pour risque :

Le calcul des marges de risque repose sur la méthode du « Cost-Of-Capital » (cf. spécifications techniques du 30 avril 2014 - V2.5.). La méthode de simplification 3 a été retenue (cf. TP.5.32) ; elle repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux Best Estimates futurs.

De ce fait, la marge de risque est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR « Reference Undertaking » futurs actualisés.

Actualisation :

Au 31/12/2017, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

D.3 Autres passifs

Les impôts différés :

Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solvabilité 1 est comparée à la valeur Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.

Le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle).
Les impôts différés, calculés sur les écarts de valorisation entre la valeur fiscale S1 et la valeur S2, figurent en valeur nette au bilan.

Les impôts différés nets au passif du bilan s'élèvent à 14.2 M€ :

		Valeur fiscale	Valeur S2	Assiette d'imposition	Impôt différé
Actifs du bilan	Actifs incorporels	2.3 M€	0.7 M€	-1.6 M€	-0.5 M€
	Immo corporelles pour usage propres	11.9 M€	26.4 M€	14.6 M€	5.0 M€
	Placements	263.4 M€	307.3 M€	43.9 M€	15.1 M€
	Provisions cédées	0.6 M€	0.6 M€	0.0 M€	0.0 M€
Passif du bilan	Provisions brutes comptables	28.8 M€	41.2 M€	-12.4 M€	-4.3 M€
	Engagements sociaux	0.7 M€	4.1 M€	-3.4 M€	-1.2 M€
					14.2 M€

Les autres passifs :

Les autres passifs ont été estimés à leur valeur nette comptable.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

E

Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres d'**Ociane Groupe Matmut**.

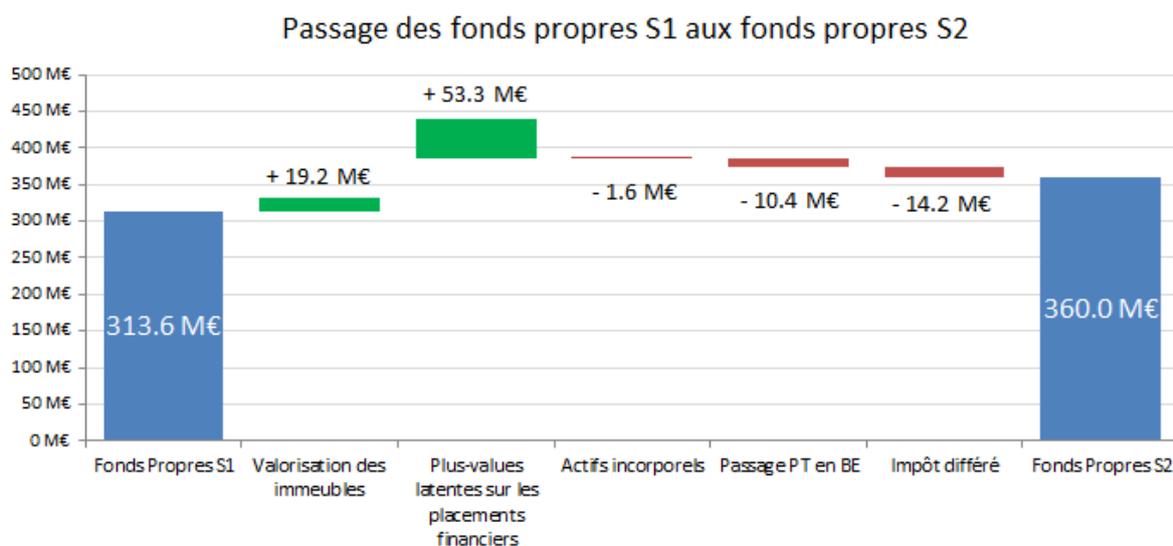
L'évolution des fonds propres d'**Ociane Groupe Matmut** sur la période de planification de son activité compte tenu de sa stratégie d'entreprise est la conséquence naturelle de l'évolution de ses résultats.

Aucune action particulière de management n'est prévue sur la période de planification.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée.

Les fonds propres S2 sont déterminés par écart de réévaluation avec les fonds propres S1 tels que présentés dans le chapitre «*Valorisation à des fins de solvabilité*».

Au 31/12/2017, les Fonds Propres d'**Ociane Groupe Matmut** sont constitués intégralement en Tier 1.



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

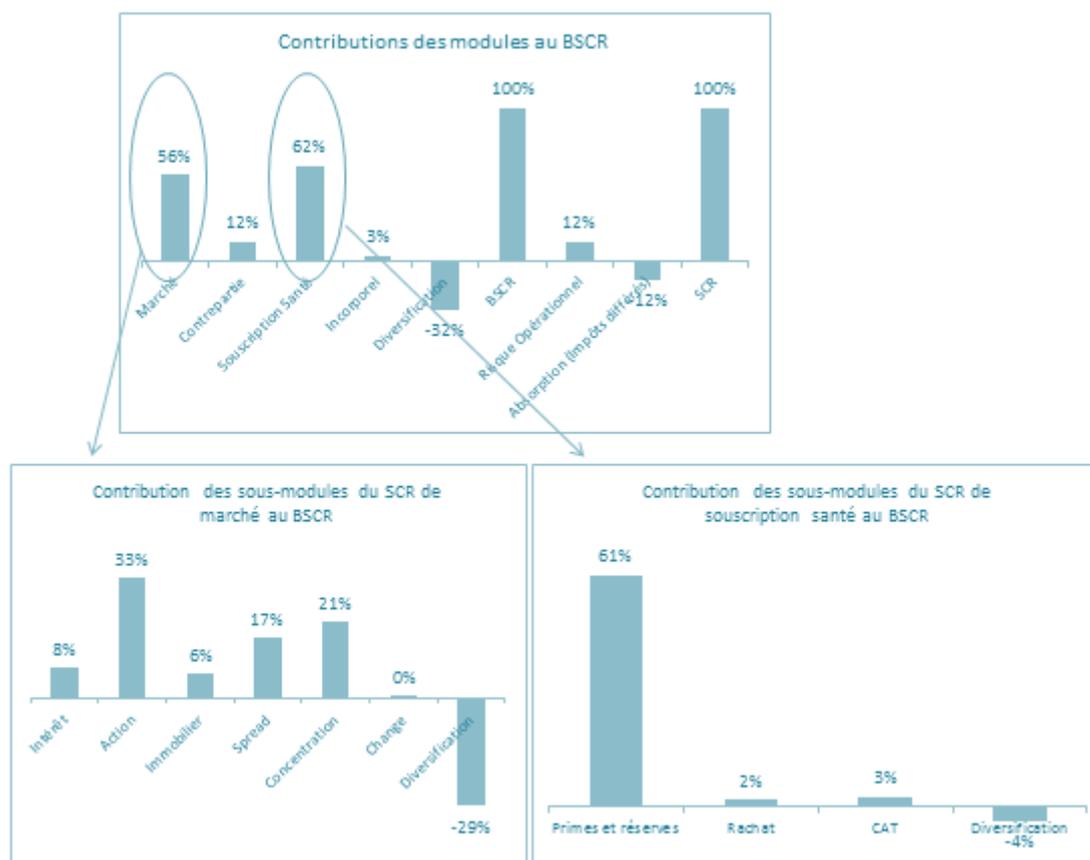
Dans le cadre des 3 évaluations prévues par l'ORSA, **Ociane Groupe Matmut** démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, **Ociane Groupe Matmut** n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Aussi, le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2017, sont détaillés dans le tableau ci-après :

SOLVABILITE - OCIANE Groupe MATMUT au 31/12/2017					
		SCR			
		90.2 M€			
	Ajustement	BSCR	Opérationnel		
	-14.2 M€	95.1 M€	9.3 M€		
Marché	Vie	Non-Vie	Contrepartie	Santé	Intangible
58.6 M€	0.0 M€	0.0 M€	8.3 M€	57.2 M€	0.5 M€
Taux			Type 1	Souscription	
7.0 M€			6.8 M€	56.7 M€	
Action			Type 2	Catastrophe	
37.0 M€			1.9 M€	2.1 M€	
Immobilier					
6.4 M€					
Spread					
17.4 M€					
Concentration					
15.3 M€					
Devise					
0.0 M€					

Ociane Groupe Matmut affiche un SCR de 90.2 M€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription Santé (les graphiques ci-dessous rapportent la contribution au BSCR de chaque module puis des sous-modules des SCR marché et souscription santé).



Risque de souscription Santé :

Le poids de ce risque est le plus important pour **Ociane Groupe Matmut**. Il reflète le risque « métier » de la mutuelle et est fonction du risque de primes et réserves.

Risque de marché :

Ce risque est également très important pour **Ociane Groupe Matmut**. La valeur des actions Mutex en portefeuille y joue un rôle prépondérant, par leur poids dans les sous-risques Actions et Concentration.

Le MCR au 31/12/2017 est de 22.6 M€.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu est égal à 25 % du SCR, en cohérence avec les seuils prévus par la Directive.

Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur l'horizon de projection, il n'y a pas, pour la mutuelle **Ociane Groupe Matmut**, de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR. En effet, y compris dans des scénarios stressés, **Ociane Groupe Matmut** n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

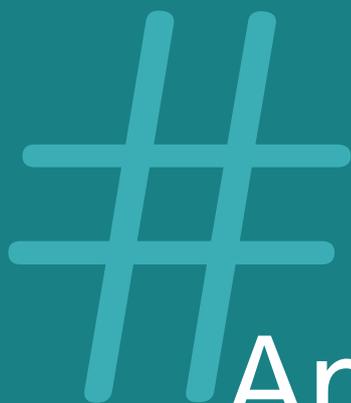
Ociane Groupe Matmut n'est pas concernée par ce point.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ociane Groupe Matmut n'est pas concernée par ce point.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Ociane Groupe Matmut n'est pas concernée par ce point.



Annexes



Actifs	Valeur Solvabilité II	
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	676 000,00
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	26 449 595,26
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	307 253 063,23
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	10 207,65
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	63 470 358,89
Actions — cotées	R0110	-
Actions — non cotées	R0120	63 470 358,89
Obligations	R0130	166 409 417,73
Obligations d'État	R0140	4 350 594,15
Obligations d'entreprise	R0150	129 459 185,81
Titres structurés	R0160	32 599 637,77
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	10 777 104,74
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	65 672 856,80
Autres investissements	R0210	913 117,42
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	919 507,55
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	919 507,55
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	604 164,37
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	604 164,37
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	604 164,37
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 778 238,08
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	464 890,06
Autres créances (hors assurance)	R0380	9 373 055,88
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	97 501 931,02
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	452 020 445,45
Excédent d'actif sur passif	R1000	359 989 961,65

Passifs	C0010	
Provisions techniques non-vie	R0510	41 193 094,09
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	41 193 094,09
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	33 924 246,54
Marge de risque	R0590	7 268 847,55
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	484 292,96
Provisions pour retraite	R0760	4 117 552,00
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	14 166 431,37
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 452 758,22
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	17 316,81
Autres dettes (hors assurance)	R0840	26 599 038,35
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	92 030 483,80

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut — Assurance directe	R0110	300 492 779,88																300 492 779,88
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	4 542 606,19																4 542 606,19
Net	R0200	295 950 173,69																295 950 173,69
Primes acquises																		
Brut — Assurance directe	R0210	307 967 256,43																307 967 256,43
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	4 542 606,19																4 542 606,19
Net	R0300	303 424 650,24																303 424 650,24
Charge des sinistres																		
Brut — Assurance directe	R0310	246 046 703,08																246 046 703,08
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340	4 093 823,77																4 093 823,77
Net	R0400	241 952 879,31																241 952 879,31
Variation des autres provisions techniques																		
Brut — Assurance directe	R0410	724 796,30																724 796,30
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500	724 796,30																724 796,30
Dépenses engagées	R0550	60 852 551,43																60 852 551,43
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	60 852 551,43

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410			1 404 624,92					1 404 624,92
Part des réassureurs	R1420			3 575,08					3 575,08
Net	R1500			1 401 049,84					1 401 049,84
Primes acquises									
Brut	R1510			1 404 624,92					1 404 624,92
Part des réassureurs	R1520			3 575,08					3 575,08
Net	R1600			1 401 049,84					1 401 049,84
Charge des sinistres									
Brut	R1610			897 506,99					897 506,99
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700			897 506,99					897 506,99
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710			289 628,86					289 628,86
Part des réassureurs	R1720			2 800,00					2 800,00
Net	R1800			286 828,86					286 828,86
Dépenses engagées	R1900			1 164 134,14					1 164 134,14
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								1 164 134,14

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance de frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	6 130 123,61								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	268 819,43								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	5 861 304,18								
Provisions pour sinistres										
Brut	R0160	27 794 122,93								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	335 344,94								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	27 458 777,99								
Total meilleure estimation — brut	R0260	33 924 246,54								
Total meilleure estimation — net	R0270	33 320 082,17								
Marge de risque	R0280	7 268 847,55								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques — Total										
Provisions techniques — Total	R0320	41 193 094,09								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	604 164,37								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	40 588 929,72								

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060								6 130 123,61
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								268 819,43
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								5 861 304,18
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160								27 794 122,93
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								335 344,94
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								27 458 777,99
Total meilleure estimation — brut	R0260								33 924 246,54
Total meilleure estimation — net	R0270								33 320 082,17
Marge de risque	R0280								7 268 847,55
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques — Total									
Provisions techniques — Total	R0320								41 193 094,09
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330								604 164,37
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340								40 588 929,72

S.19.01.21 - Sinistres en non-vie

Période : 31 décembre 2017

Total activités non-vie

Année d'accident/année de souscription	Z0020	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

	Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +				
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100											6,90	R0100	6,90	6,90	
2008	R0160												R0160		-	
2009	R0170												R0170	167,72	167,72	
2010	R0180												R0180	259,60	259,60	
2011	R0190												R0190	1 007,59	1 007,59	
2012	R0200												R0200	16 591,87	16 591,87	
2013	R0210		17 094 880,77	179 003,32		-	-	16 591,87					R0210	2 421,67	17 276 305,76	
2014	R0220	199 700 866,75	19 022 601,17	219 647,07	23 701,57								R0220	23 701,57	218 966 816,56	
2015	R0230	204 506 791,63	17 942 096,82	363 260,77									R0230	363 260,77	222 812 149,22	
2016	R0240	212 700 504,38	17 082 797,40										R0240	17 082 797,40	229 783 301,78	
2017	R0250	218 615 165,72											R0250	218 615 165,72	218 615 165,72	
													Total	R0260	236 072 197,07	907 438 588,98

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

	Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Précédentes	R0100												R0100		
2008	R0160												R0160		
2009	R0170												R0170		
2010	R0180												R0180		
2011	R0190												R0190		
2012	R0200												R0200		
2013	R0210												R0210		
2014	R0220			40 930,88									R0220		
2015	R0230		480 491,85	69 764,55									R0230		
2016	R0240	23 040 663,17	831 599,36										R0240		
2017	R0250	26 741 808,63											R0250	27 794 122,93	
													Total	R0260	27 794 122,93

		Total	Niveau 1 — non restreint	Niveau 1 — restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 009 700,00	1 009 700,00		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	358 980 261,65	358 980 261,65			
Passifs subordonnés	R0140	-	-	-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-	-			
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	359 989 961,65	359 989 961,65	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	359 989 961,65	359 989 961,65	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	359 989 961,65	359 989 961,65	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	359 989 961,65	359 989 961,65	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	359 989 961,65	359 989 961,65	-	-	-
Capital de solvabilité requis	R0580	90 201 744,41				
Minimum de capital requis	R0600	22 550 436,10				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	3,99				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	15,96				
		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	359 989 961,65				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 009 700,00				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-				
Réserve de réconciliation	R0760	358 980 261,65				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	2 950 606,40	2 950 606,40			
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 950 606,40	2 950 606,40			

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Période : 31 décembre 2017

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	58 615 123,14		Aucun
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 308 677,35		
Risque de souscription en vie	R0030	-	Aucun	Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	57 232 814,19	Aucun	Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	-	Aucun	Aucun
Diversification	R0060	-29 610 395,33		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	540 800,00		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	95 087 019,34		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	9 281 156,44		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-14 166 431,37		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	90 201 744,41		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-		
Capital de solvabilité requis	R0220	90 201 744,41		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-		

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(NL,NL) C0010	Résultat MCR(NL,NL) C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	15 541 551,38	-				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente			R0020	33 320 082,17	297 351 223,80	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			R0030	-	-	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			R0040	-	-	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente			R0050	-	-	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente			R0060	-	-	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			R0070	-	-	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente			R0080	-	-	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente			R0090	-	-	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			R0100	-	-	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente			R0110	-	-	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			R0120	-	-	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			R0130	-	-	-	-
Réassurance santé non proportionnelle			R0140	-	-	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle			R0150	-	-	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			R0160	-	-	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle			R0170	-	-	-	-

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(L,NL) C0070	Résultat MCR(L,L) C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200						
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties			R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures			R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé			R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			R0250				

Calcul du MCR global		
		C0130
MCR linéaire	R0300	15 541 551,38
Capital de solvabilité requis	R0310	90 201 744,41
Plafond du MCR	R0320	40 590 784,98
Plancher du MCR	R0330	22 550 436,10
MCR combiné	R0340	22 550 436,10
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 000,00
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	22 550 436,10

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie			
		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	15 541 551,38	-
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	90 201 744,41	-
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	40 590 784,98	-
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	22 550 436,10	-
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	22 550 436,10	-
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000,00	3 700 000,00
Montant notionnel du MCR	R0560	22 550 436,10	3 700 000,00

2017

8 TERRASSE DU FRONT DU MÉDOC
34054 BORDEAUX CEDEX
